

Rapport du Président

Séance publique
du lundi 30 juin 2025
N° CD-2025-3-8-4
N° applicatif 12706

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Direction

Direction des finances

Service consulté

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace d'approuver le compte financier unique (CFU) de la collectivité pour l'exercice 2024, ainsi que l'affectation définitive du résultat 2024 pour le budget principal et les budgets annexes.

Depuis sa création au 1er janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace inscrit au cœur de son action publique, le bien-être des Alsaciens, la solidarité et le développement équilibré de ses 7 territoires de vie. Entre 2021 et 2024, la collectivité a ainsi investi 8,1 Mds€ pour répondre aux besoins des Alsaciennes et des Alsaciens dans une approche à 360 degrés.

En quatre ans d'existence, la Collectivité européenne d'Alsace a su réincarner le renouveau de l'Alsace institutionnelle, et mettre en œuvre avec succès ses nouvelles compétences, à savoir la planification en matière de coopération transfrontalière, la maintenance des routes nationales et des autoroutes non concédées transférées, le développement du bilinguisme avec en point d'orgue la création de l'Office Public de la langue régionale en 2025, ou encore, l'installation de son Conseil de développement alsacien.

En 2024, la collectivité a consacré 1 658 M€ à ses priorités politiques, en hausse de +54,9 M€ par rapport à 2023, pour :

- Renforcer les moyens de la protection de l'enfance avec la création de 91 places en 2024 (270 places ont été créées entre 2021 et 2024), et l'augmentation du taux directeur des établissements d'hébergement de +3% (+8% depuis 2021). A ce titre, le Foyer de l'Enfance à Strasbourg fait l'objet d'un projet de réhabilitation majeure, dont les premiers jalons ont été posés en 2024, pour un

montant total de 30,7 M€, afin d'accueillir les enfants placés dans les meilleures conditions ;

- Soutenir les personnes en situation de handicap et des personnes âgées. La Collectivité européenne d'Alsace s'investit pour sauver les EHPAD de la faillite à travers la mise en place de la tarification différenciée dès 2023 et l'augmentation de +10% du taux directeur depuis 2021. En 2024, un fonds d'urgence à destination des EHPAD ayant des problèmes de trésorerie important a été créé (3 M€) et des avances de 6 mois ont été versées au titre de la dotation du prix de journée (38 M€). En 2024, ce sont 22 EHPAD qui ont bénéficié du fonds d'urgence ;

- Réinsérer les personnes éloignées de l'emploi avec le soutien aux structures d'insertion professionnelles, socio-professionnelles. Si le nombre de foyers allocataires du revenu de solidarité active connaît une trajectoire baissière depuis 2022 (41 715 foyers allocataires en décembre 2021 contre 40 372 en décembre 2024, soit -3,3%), l'allocation est en hausse de +4,5 M€ par rapport à 2023 (259 M€ en 2024, contre 254,8 M€ en 2023) sous l'effet des revalorisations successives du rSa (+4,6% en avril 2024) ;

- Investir massivement pour notre jeunesse avec la construction/réhabilitation de nos collèges publics et le soutien à l'investissement des collèges privés (630 M€ prévus à ce titre sur la période 2021-2030). Depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace, 19 opérations ont été livrées pour un total de 113,4 M€, comme la restructuration lourde du collège Kennedy à Mulhouse, du collège Reichshoffen, ou encore la rénovation thermique du collège Leclerc à Schiltigheim et la rénovation partielle du collège Lezay Marnesia à Strasbourg. Par ailleurs, la Collectivité a déployé des actions de prévention et sensibilisation à la lutte contre le harcèlement ;

- Développer les mobilités (153,6 M€) avec l'achèvement d'infrastructures structurantes (inauguration en 2023 du tronçon Ittenheim et Wolfisheim dans le cadre du projet de Transport en site propre Ouest, inauguration de la déviation de Châtenois fin 2024, ou encore le lancement du grand chantier 5A3F qui vise à désengorger l'entrée dans Saint-Louis) et le soutien à la création d'itinéraires cyclables (1 783 km d'ici 2030). Un projet d'écotaxe a également été adopté à l'unanimité fin 2024, afin de taxer le trafic en transit en constante augmentation depuis plusieurs années sur nos routes, et ainsi lutter contre les nuisances induites (bruit, pollution, détérioration des routes, risques sécuritaires, ...) ;

- Sécuriser les Alsaciens en soutenant les SIS 67 et 68 qui s'illustrent à travers leur engagement en faveur de la lutte anti-incendie, du secours aux personnes, de la protection des populations et de la préservation de la santé des habitants du territoire (70,0 M€) ;

- Soutenir les territoires et nos partenaires (46,9 M€) avec notre politique de contractualisation adaptée et ambitieuse et un réseau d'ingénierie performant (15 M€). En 2024, ce sont plus de 1 200 projets qui ont été soutenus à travers les quatre fonds alsaciens (Fonds communal Alsace, Fonds d'attractivité Alsace, Fonds de solidarité territoriale et le Fonds d'innovation Territoriale) pour un montant d'aides total de 36,3 M€ ;

- Développer la politique habitat (21,9 M€) autour de l'articulation des enjeux de rénovation énergétique (12 000 logements en 6 ans), de développement d'une offre de logement en territoires (7 200 logements locatifs sociaux en 6 ans), d'adaptation du logement des personnes en situation de perte d'autonomie (5 560 logements publics et privés en 6 ans), tout en se donnant les moyens

d'imaginer la maison alsacienne du 21^{ème} siècle. L'année 2024 a été marquée par l'adoption de la nouvelle stratégie habitat, ainsi que l'extension des aides à la pierre au Haut-Rhin au 1^{er} janvier 2024 ;

- S'engager en faveur de la transition énergétique (17,7 M€) à travers la déclinaison de notre stratégie écologique et environnementale pour 2030, adoptée en 2023, pour contribuer à la décarbonation de notre territoire et lutter contre les effets du changement climatique. A ce titre, la Collectivité investit dans un plan photovoltaïque ambitieux (48 centrales existantes en 2024) visant à doter 80 bâtiments d'ici 2030, la création d'îlots de fraîcheur urbains dans les collèges, ou encore dans les 10 engagements pris dans le cadre de la charte « Route et Biodiversité » promue fin 2022 (protection de la faune et de la flore, plantation d'arbres le long des routes, ...). Par ailleurs, la préfiguration d'une SEM Energies Renouvelables a été actée en 2024, afin de maximiser la production d'énergies renouvelables à l'échelle de l'Alsace ;

- Assurer le chef de filat de l'action transfrontalière (4,0 M€) avec l'organisation et l'animation des assises rhénanes de l'eau, du projet de territoire Rhin supérieur, schéma alsacien de coopération transfrontalière ou encore la signature du 15^{ème} contrat triennal, Strasbourg capitale européenne ;

- Sauvegarder la pratique de l'alsacien (3,5 M€) à travers l'ouverture, dès la rentrée scolaire 2023-2024, des quatre premiers sites immersifs publics avec un apprentissage allemand/alsacien et français et la signature de la convention quadripartite 2023-2024 portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace. Un travail partenarial a été conduit tout au long de l'année 2024 pour permettre la création de l'Office public de la langue régionale d'ici 2026. Porté par 3 membres fondateurs (État, Région et Collectivité européenne d'Alsace), et ouvert aux collectivités locales, il vise à développer l'apprentissage de la langue régionale ;

- Investir dans la santé (3 M€) à travers la politique de lutte contre la tuberculose, ou encore la campagne de vaccination contre le papillomavirus dès 2024. Dans le cadre de son « Plan santé pour l'Alsace 2024-2028 », la Collectivité s'engage également à lutter contre les déserts médicaux, soutenir financièrement les structures hospitalières, ainsi que les structures de santé pour favoriser l'installation de professionnels de santé.

Par ailleurs, l'année 2024 a été consacrée à l'organisation des Jeux Olympiques, après la gastronomie alsacienne en 2023. Le sport alsacien, fort de 440 000 licenciés répartis dans 4 600 clubs, a ainsi pu être mis à l'honneur. Le Relais de la flamme olympique a été une opportunité en termes de visibilité et d'attractivité de notre territoire à l'échelle européenne et internationale.

En 2024, on observe une légère hausse des recettes de fonctionnement, alors même que les produits issus des DMT0 sont en forte baisse (-47 M€). Conjugué à la forte progression des dépenses de fonctionnement (+39,4 M€), cela a permis de générer une épargne brute à un niveau qui reste élevé bien qu'en forte diminution (181,3 M€ en 2024 contre 212,3 M€ en 2023).

Grâce au recours au 1^{er} emprunt de la collectivité (74,7 M€), et surtout à des efforts de gestion, la capacité d'investissement de la collectivité a été soutenue puisque les dépenses d'investissement (hors dette) ont été réalisées à hauteur de 328,8 M€ au CA 2024, en quasi stabilité par rapport à 2023 (325,6 M€ au CA 2023), en particulier sur les travaux consacrés à nos collèges, aux infrastructures de mobilité, et aux dépenses de contractualisations.

Cela a été rendu possible notamment par l'engagement remarquable des 6 500 agents de la collectivité qui œuvrent quotidiennement pour améliorer la vie des Alsaciennes et des Alsaciens.

Le compte financier unique (CFU) 2024 démontre la capacité de la Collectivité européenne d'Alsace à être au rendez-vous de ses compétences, depuis sa création au 1^{er} janvier 2021, avec 8,1 Mds € investis au profit des Alsaciennes et des Alsaciens, de nos partenaires associatifs et locaux, et de nos territoires entre 2021 et 2024.

En M€	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution CA 2024/BP 2024	Cumul 2021-2024
Autonomie	505,5	529,9	104,8%	1 957,1
Service public alsacien	541,9	500,6	92,4%	1 926,2
Insertion, logement et emploi	300,4	298,8	99,5%	1 168,9
Aide Sociale à l'Enfance	291,2	297,5	102,2%	1 069,3
Infrastructures routières	153,9	153,6	99,8%	598,2
Education	129,4	141,5	109,3%	476,1
Attractivité territoires	52,6	57,9	110,1%	235,2
Sécurité civile	70,0	70,0	100,0%	251,1
Culture et patrimoine	27,2	26,6	97,7%	89,7
Action sociale de proximité	20,7	18,8	90,7%	75,4
Habitat	24,1	21,9	91,0%	78,9
Environnement	20,6	17,7	85,6%	73,9
Sport et Jeunesse	8,6	8,3	95,5%	29,3
Europe Transfrontalier Université	4,5	4,0	89,8%	19,7
Protection maternelle et infantile	5,1	4,5	87,9%	17,9
Bilinguisme	4,0	3,5	87,5%	12,0
Santé publique	4,2	3,0	71,3%	6,8
Innovation	0,7	0,7	97,3%	2,0
Total général	2 164,6	2 158,6	99,7%	8 087,6

En 2024, après analyse du compte financier unique, il ressort les éléments suivants :

- 1 738,1 M€ de dépenses de fonctionnement ont été réalisées en augmentation de +39,4 M€ par rapport à 2023, soit +2,3% (contre +9,7% entre 2022 et 2023).

Cette augmentation des dépenses de fonctionnement traduit la volonté de la Collectivité européenne d'Alsace d'accompagner fortement les Alsaciens les plus fragiles et nos partenaires avec :

- o Des solidarités en augmentation de +51,4 M€ entre 2023 et 2024 avec 1 143,7 M€ consacrés aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, à l'enfance en danger, à la lutte contre les précarités, à l'insertion, à la protection maternelle infantile et à la santé. Rappelons que la Collectivité a revalorisé en 2024 les taux directeurs des établissements d'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie du fait d'une situation de handicap, ou du grand âge, ainsi que les établissements hébergeant des enfants placés de +3%. Elle a également créé 91 places supplémentaires d'accueil pour l'enfance en danger, soit 270 places instituées entre 2021-2024 ;

- Une hausse de la contribution accordée aux SIS 67 et SIS 68 de +3,9 M€, soit +6,3%, afin de les soutenir face à l'inflation ;
 - Par ailleurs, les mesures nationales (dégel du point d'indice en 2022 et en 2023, revalorisation du SMIC, modification des grilles des premiers échelons de catégorie C et B ...) et des mesures locales (l'intégration des agents de la DIREST, l'harmonisation du système de prime annuelle, l'ajustement du référentiel des métiers, ...) en faveur du pouvoir d'achat des agents publics a conduit à une hausse de +15,4 M€ de la masse salariale.
- 1 919,4 M€ de recettes de fonctionnement en augmentation de +8,4 M€ par rapport 2023, soit +0,4% (contre +1% entre 2022 et 2023). Cela s'explique par la dynamique de la TSCA, la participation EDF au titre de la concession de la centrale hydroélectrique de Kembs corrélée à la hausse des prix de l'énergie, l'augmentation des enveloppes CNSA, et ce, malgré la forte diminution des produits issus des DMT0 (-47 M€ entre 2023 et 2024) ;
 - La Collectivité a maintenu son niveau d'endettement à celui de 2023. L'encours de dette est de 520,1 M€ à fin 2024 (contre 519,8 M€ à fin 2023) et la capacité de désendettement 2024 à 2,9 années, soit très en deçà des seuils d'alertes nationaux (10 ans) ;
 - Au global, depuis 2021, la Collectivité a exécuté son plan pluriannuel d'investissement (PPI) à hauteur de 1,2 Md €.

En M€	TOTAL 2021-2024
Total général	1 202,2
Maintenance	393,9
Routes	277,3
Collèges	95,7
Immobilier	21,0
Grands projets	440,5
Routes (+ investissements d'avenir)	185,4
Taxe poids lourds	1,9
Collèges	181,0
Immobilier	58,1
Barrages	14,2
Contractualisation	160,7
Habitat	63,6
Autonomie	23,6
Autres	139,9

- En 2024, les dépenses d'investissement (hors dette) sont réalisées à hauteur de 328,8 M€, en légère progression également de +3,2 M€ entre 2023 et 2024, soit +1%, avec notamment :
 - Les réalisations sur les collèges à hauteur de 84,6 M€, en hausse de +4,9 M€ par rapport à 2023. Ainsi la Collectivité européenne d'Alsace a réalisé des travaux de construction, reconstruction et réhabilitation pour un montant total de 181 M€ depuis 2021. Parmi les opérations livrées, on peut citer : les

reconstructions lourdes des collèges de Brumath (16,9 M€), de Mulhouse Kennedy (16,2 M€), de Wintzenheim (9,4 M€) ; les rénovations thermiques du collège de Rouffach (2,8 M€), de Dettwiller (7,3 M€), de Dambach (1,4 M€), de Mutzig (2,3 M€) ; la construction du gymnase du collège Saint-Amarin (5 M€) ;

- Les réalisations sur les routes à hauteur de 116,3 M€ avec notamment la maintenance du réseau routier fort de 6 410 km de routes (69,2 M€), et les opérations structurantes telles que le contournement de Châtenois, le site propre de transport de l'Ouest Strasbourgeois, ... ;
 - Depuis sa création, la Collectivité européenne d'Alsace est par ailleurs un partenaire privilégié des communes et des EPCI avec 160,7 M€ consacrés aux contractualisations depuis 2021, dont 43,4 M€ réalisés en 2024, en hausse de +10,7 M€ par rapport à 2023 ;
- Par ailleurs, les taux d'exécution progressent encore : 102,5% en fonctionnement (contre 99,4% en 2023) et 103,7% en investissement (contre 95,6% en 2023). Cela témoigne du souci d'optimisation budgétaire de la collectivité, ainsi que de l'exemplarité et de la performance des agents de la Collectivité européenne d'Alsace dans la conduite de leurs missions au quotidien.

La Collectivité européenne d'Alsace dispose ainsi d'une situation financière qui demeure saine, saluée par l'agence Standard and Poor's en 2024, puis en 2025, à travers l'obtention de la notation maximale pour une collectivité locale, grâce aux efforts de gestion engagés dès sa création :

- Si le résultat annuel est en déficit de -42,3 M€, à l'instar de 2023 (-111,7 M€), alors qu'il était positif en 2022 (18,4 M€) et en 2021 (79,7 M€), le résultat cumulé est pour autant toujours positif à hauteur de 108,9 M€ du fait de la reprise du résultat antérieur 2023 (156,4 M€), et du recours au 1^{er} emprunt de la collectivité (74,7 M€) depuis sa création ;
- La capacité d'épargne brute de la Collectivité européenne d'Alsace s'établit en 2024 à 181,3 M€ contre 212,3 M€ en 2023. Bien que l'épargne brute soit en recul entre les deux exercices (-30,9 M€), cela permet de sécuriser la capacité de la collectivité à garantir un haut niveau d'investissement sur notre territoire en 2024 et les années suivantes.

Ainsi l'exercice 2024 a permis de démontrer la capacité d'action de la Collectivité européenne d'Alsace en conformité à son ambition d'être une collectivité d'investissement, des solidarités, de cohésion et de proximité.

I. UNE COLLECTIVITE AU RENDEZ-VOUS DE SES COMPETENCES	8
A. Des réalisations en forte progression depuis 2021	8
B. L'investissement dans nos priorités politiques	8
II. LA PRESERVATION DE NOS EQUILIBRES FINANCIERS	20
A. Les recettes de fonctionnement	20
B. Les recettes d'investissement	24
C. L'épargne brute	26
D. Une 1^{ère} année de recours à l'emprunt	27
III. LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DE PROGRAMME	29
A. Autorisations d'engagement (AE)	29
B. Autorisations de programme (AP)	29
IV. LA DETERMINATION DU RESULTAT, SON AFFECTATION ET LE BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE	30
A. La structuration du résultat	30
B. Affectation des résultats	31
C. Le bilan de l'exécution comptable	39

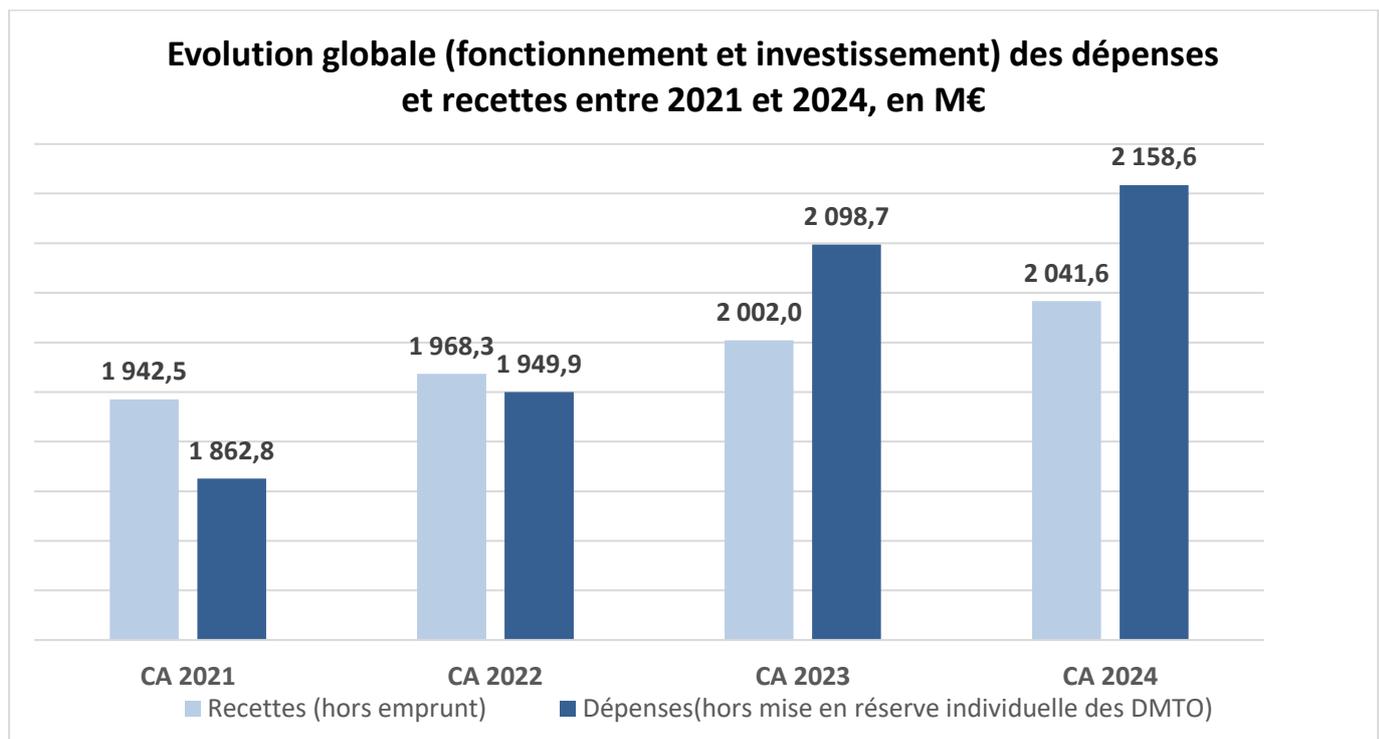
I. UNE COLLECTIVITE AU RENDEZ-VOUS DE SES COMPETENCES

A. Des réalisations en forte progression depuis 2021

En regroupant les sections de fonctionnement et d'investissement, la Collectivité européenne d'Alsace constate, d'une part, une hausse de ses recettes (hors emprunt) de +2,0% par rapport à 2023 (contre +1,7% entre 2022 et 2023), d'autre part, une hausse soutenue et continue de ses dépenses de (+2,9% entre 2023 et 2024, après +7,6% entre 2022 et 2023).

A l'instar des autres départements, la dégradation relative de la situation financière de la collectivité s'explique par l'effet combiné de :

- l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (hors mise en réserve des DMTO) de +54,4 M€ (+3,2%) dans le prolongement de la forte croissance des dépenses sociales de +51,2 M€ (+4,7%) ;
- et de la faible progression des recettes réelles de fonctionnement de +8,4 M€ (+0,4%) du fait du repli des produits issus des DMTO (-47 M€ entre 2023 et 2024), ainsi que la dynamique atone de TVA (+0% au compte administratif ; +1,1% en définitif – régularisation sur l'exercice 2025).



B. L'investissement dans nos priorités politiques

1. Les dépenses afférentes à nos priorités politiques

• **Des dépenses de solidarités en forte augmentation**

Les dépenses de solidarités progressent de +51,2 M€ entre le CA 2023 et le CA 2024, soit +4,7%. Les progressions les plus importantes portent sur les personnes en situation de handicap avec +19,2 M€, soit +6,6%, l'enfance avec +17,9 M€, soit +6,4% et l'insertion avec +8,6 M€, soit +3%. Au total, depuis sa création, la Collectivité européenne d'Alsace a consacré 4 292,6 M€ aux politiques de solidarités.

Elles se ventilent ainsi :

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	CA 2024 vs CA 2023	% CA 2024 vs CA 2023	Taux de réalisation CA 2024 vs BP 2024	Cumul 2021-2024
Les solidarités (en M€)	1 101,2	1 127,2	1 152,4	51,2	4,7%	102,2%	4 292,6
Autonomie	505,7	505,5	529,9	24,2	4,8%	104,8%	1 954,5
Personnes handicapées	291,5	287,9	310,7	19,2	6,6%	107,9%	1 132,2
<i>dont Aide sociale hébergement PH</i>	185,2	189,1	201,0	15,8	8,5%	106,3%	733,7
<i>dont PCH-ACTP</i>	89,0	84,5	91,4	2,4	2,7%	108,1%	330,5
<i>dont Transport scolaire</i>	12,6	9,4	13,6	1,0	7,9%	144,1%	44,8
Personnes âgées	214,2	217,6	219,2	5,0	2,3%	100,7%	822,3
<i>dont APA domicile</i>	87,1	87,3	86,1	-1,0	-1,1%	98,7%	332,4
<i>dont APA établissement</i>	78,4	80,7	81,7	3,3	4,2%	101,2%	308,5
<i>dont Aide sociale hébergement PA</i>	36,9	35,6	39,0	2,1	5,6%	109,5%	140,5
<i>dont Subventions d'investissement EHPAD</i>	5,1	6,2	5,2	0,1	2,0%	84,1%	18,9
Insertion, logement et emploi	290,2	300,4	298,8	8,6	3,0%	99,5%	1 168,9
<i>dont Allocations rSa</i>	254,8	260,0	259,3	4,5	1,8%	99,7%	1 031,3
<i>dont Parcours insertion log emploi</i>	31,4	32,6	32,4	1,0	3,3%	99,4%	117,9
Aide Sociale à l'Enfance	279,6	291,2	297,5	17,9	6,4%	102,2%	1 069,3
<i>dont Etab accueil et hébt ASE</i>	167,4	177,8	178,8	11,4	6,8%	100,6%	644,0
<i>dont Accueil familial enfants</i>	42,7	45,9	36,6	-6,1	-14,3%	79,8%	156,8
<i>dont Mineurs non accompagnés</i>	20,3	21,3	27,5	7,2	35,5%	129,4%	80,0
<i>dont Actions éducatives et interv dom</i>	20,2	19,0	22,1	1,9	9,6%	116,6%	76,0
Action Sociale de Proximité	18,8	20,7	18,8	0,0	-0,2%	90,7%	75,4
Protection maternelle infantile	4,7	5,1	4,5	-0,2	-4,5%	87,9%	17,8
Santé publique	2,2	4,2	3,0	0,8	35,9%	71,2%	6,8

- 529,9 M€ au titre des politiques d'autonomie en augmentation de +24,2 M€ par rapport à 2023, soit +4,8%, dont :
 - o 310,7 M€ pour les allocations à destination des personnes en situation de handicap, en progression de +19,2 M€, avec :
 - 201,0 M€ consacrés aux dotations des 102 établissements pour personnes handicapés,
 - 91,4 M€ consacrés à la PCH et à l'allocation compensatrice tierce personne,
 - 13,6 M€ consacrés aux transports des élèves en situation de handicap.
 - o 219,2 M€ pour l'accompagnement des personnes âgées, en hausse de +5 M€, dont :

- 167,8 M€ consacrés à l'APA, avec un effort financier de +4,5 M€ pour revaloriser les salaires des professionnels des services d'aides à domicile à travers l'augmentation des barèmes de l'APA,
- 39 M€ consacrés aux dotations des 217 établissements pour personnes âgées,
- 5,2 M€ pour accompagner les EHPAD dans leur projet de réhabilitation de leurs locaux.

Pour rappel, depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace, l'évolution des taux de reconduction délibérés par la collectivité est le suivant :

Par établissements	Evolution des taux directeurs				
	2021	2022	2023	2024	Cumul 2021-2024
Personnes âgées - hébergement	1%	1%	5%	3%	10%
Personnes âgées - dépendance	2%	1,20%	3,10%	3%	9%
Personnes handicapées - hébergement	0,70%	0,70%	4%	3%	8%
Enfance - hébergement	0,70%	0,70%	4%	3%	8%

- 298,8 M€ au titre de l'insertion, du logement et de l'emploi, en hausse de +8,6 M€, dont :
 - 259,3 M€ pour l'allocation rSa. Le nombre de foyers allocataires connaît une légère reprise (40 372 à fin 2024 contre 39 442 foyers allocataires en décembre 2023), et le SMIC a été revalorisé en 2024 (+4,6%) ;
 - 32,4 M€ pour le parcours insertion des BrSa.
- 297,5 M€ au titre de l'aide sociale à l'enfance, en augmentation de +17,9 M€, avec :
 - 178,8 M€ consacrés aux frais de séjour en établissements et services de l'aide sociale à l'enfance, à travers la création de 91 places d'accueil en 2024 pour les mineurs confiés (placement à domicile, accueil de jour, accueil familial spécialisé, places d'internat en maison d'enfants, lieu de vie, ...) ;
 - 36,6 M€ consacrés à la rémunération et aux indemnités des assistants familiaux,
 - 27,5 M€ consacrés aux mineurs non accompagnés dont le nombre est en augmentation (963 à fin décembre 2024 contre 704 à fin décembre 2022) ;
 - 22,1 M€ pour les actions éducatives et interventions à domicile.
- 3,0 M€ au titre de la santé publique, en hausse de +0,8 M€, suite à la campagne de vaccination contre le papillomavirus.

Le fort soutien aux établissements alsaciens d'accueil des personnes âgées

Depuis sa création, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage fortement auprès du secteur en charge du grand âge à travers la mise en place de la tarification différenciée dès septembre 2023, l'augmentation de +14% de la dotation du prix de journée hébergement des établissements et la revalorisation du forfait dépendance de +9,3% sur la période 2021-2025.

Depuis 2024, la collectivité soutient également fortement les trésoreries des établissements avec le versement d'avances semestrielles (38 M€ au titre du forfait

dépendance et 8,6M € au titre de l'aide sociale), et la création volontariste d'un fonds d'urgence.

Doté de 3 M€ en 2024, ce fonds d'urgence à destination des structures publiques ou privées à but non lucratif a permis d'éviter toutes les situations de cessations de paiement au regard des dépenses obligatoires nécessaires à la continuité de l'activité et de prise en charge des publics accueillis (charges de personnel, dettes fournisseurs, dettes sociales et fiscales).

En 2024, ce sont 21 structures qui ont bénéficié de ce fonds.

• **La contractualisation**

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	CA 2024 vs CA 2023	% CA 2024 vs CA 2023	Taux de réalisation CA 2024 vs BP 2024	Cumul 2021-2024
La contractualisation	32,1	38,6	43,7	11,6	36,2%	113,3%	154,5
Dont Contractualisations	20,4	30,0	31,4	11,0	53,7%	104,8%	127,9
Dont Stade de la Meinau	3,7	0,0	4,5	0,8	20,9%		8,2
Dont Fonds de solidarité territorial	3,7	4,0	3,7	0,0	1,0%	92,9%	12,2

- 43,7 M€ ont été consacrés aux solidarités territoriales, dont :
 - o 31,4 M€ pour la contractualisation, alors que 131,3 M€ ont déjà été réalisés depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace (115,6 M€ au titre de l'ancienne contractualisation et 15,7 M€ au titre de la nouvelle contractualisation) ;
 - o 4,5 M€ pour le Stade de la Meinau (projet de 18,8 M€ au total) ;
 - o 3,7 M€ pour le fonds de solidarité territorial.

La Collectivité européenne d'Alsace, premier partenaire des collectivités locales

La Collectivité européenne d'Alsace est aussi le premier partenaire des collectivités locales à travers sa stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires. Elle accompagne ainsi financièrement les territoires pour rendre réalisables leurs projets avec quatre fonds :

- Le Fonds Communal Alsace qui a pour objet de soutenir les projets locaux d'investissement indispensables à la vie locale, notamment en matière de solidarité territoriale ;
- Le Fonds d'Attractivité Alsace qui permet de financer des projets structurants pour répondre aux enjeux de transformation et de mutation du territoire ;
- Le Fonds de Solidarité Territoriale qui permet de soutenir des projets d'investissement (immobilier et équipement) qui améliorent la qualité de vie quotidienne des habitants et des usagers ;
- Le Fonds d'innovation Territoriale qui permet de soutenir et cofinancer des initiatives locales à caractère innovant ayant vocation à aboutir à un futur projet d'attractivité.

En 2024, ce sont plus 1 200 projets qui ont été soutenus à travers ces 4 fonds pour un montant d'aides total de 36,3 M€.

- **L'accompagnement de nos partenaires et des territoires**

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	CA 2024 vs CA 2023	% CA 2024 vs CA 2023	Taux de réalisation CA 2024 vs BP 2024	Cumul 2021-2024
Accompagnement des partenaires et des territoires	18,0	17,5	17,4	-0,6	-3,1%	99,4%	79,1
Urbanisme et aménagement	6,2	6,1	6,2	0,1	1,0%	101,7%	24,9
Tourisme	5,3	5,6	5,4	0,1	2,4%	97,9%	21,7
Développement attractivité	3,5	3,3	3,3	-0,2	-4,4%	101,1%	19,6
Montagne	3,0	2,5	2,4	-0,6	-19,7%	95,4%	12,9

- 17,4 M€ ont été consacrés à l'aménagement et l'attractivité du territoire alsacien avec notamment :
 - o Le soutien à notre réseau d'ingénierie territorial fort de 20 structures au service des communes et des EPCI (ADHAUR-ATP, ATIP, ADIRA, ADT Alsace, ADEUS, ADIL, CAUE, AFUT, Alsabail, ...) ;
 - o 5,4 M€ au titre du développement touristique ;
 - o 2,4 M€ pour l'aménagement et l'équipement des stations de montagne ;
 - o 0,5 M€ pour le développement de la Marque Alsace.

Le soutien financier aux 3 Unions de corporations artisanales

Les Unions des Corporation Artisanales, associations à but non lucratif, sont des entités fédératrices pour les corporations artisanales. Elles soutiennent, organisent et renforcent ces entités (mutualisation des moyens administratifs, juridiques et de gestion financière) et sont un élément essentiel de dynamisation économique du territoire et assurent la mission de lien social indispensable et reconnu.

L'Alsace compte 3 Unions de Corporations Artisanales :

- L'Union des Corporations Artisanales du Bas-Rhin ;
- L'Union des Groupements Artisanaux du Centre Alsace ;
- L'Union des Corporations Artisanales de Mulhouse Sud Alsace.

Ensemble, ces unions fédèrent plus de 50 corporations et entités représentant environ 2 000 entreprises.

Si les Unions comptent en leur sein des corporations de taille conséquente, elles permettent à d'autres, plus petites mais qui possèdent une importance non négligeable en termes de présence sur les territoires, de bénéficier de leurs services.

En 2024, la Collectivité européenne d'Alsace a conclu avec la Chambre de Métiers d'Alsace un contrat-cadre partenarial pluriannuel pour soutenir les Corporations Artisanales alsaciennes

- **La sécurité civile**

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	CA 2024 vs CA 2023	% CA 2024 vs CA 2023	Taux de réalisation CA 2024 vs BP 2024	Cumul 2021-2024
Sécurité civile (en M€)	67,0	70,0	70,0	2,9	4,4%	100,0%	251,1
Contribution de fonctionnement	62,0	66,0	66,0	3,9	6,3%	100,0%	242,1
Fonds d'investissement	5,0	4,0	4,0	-1,0	-20,0%	100,0%	9,0

- 66 M€ au titre de la participation au fonctionnement des SIS, en hausse de +3,9 M€. Il s'agit d'une réalisation en progression de +6,3% illustrant l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de la lutte anti incendie, du secours aux personnes, de la protection des populations et de la préservation de la santé des habitants du territoire ;
- 4 M€ au titre de la 2^{ème} enveloppe d'investissement consacrée au financement des projets d'équipement des SIS, afin d'améliorer les réponses aux problématiques de sécurité des territoires.

- **La jeunesse**

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	CA 2024 vs CA 2023	% CA 2024 vs CA 2023	Taux de réalisation CA 2024 vs BP 2024	Cumul 2021-2024
La jeunesse et les mobilités (en M€)	162,9	138,0	149,7	-13,2	-8,1%	108,5%	505,4
Education	154,6	129,4	141,5	-13,2	-8,5%	109,3%	476,1
Collèges publics	144,4	119,2	131,4	-12,9	-9,0%	110,3%	436,4
Collèges privés	10,3	10,2	10,0	-0,2	-2,1%	98,5%	39,7
Sport et Jeunesse	8,3	8,6	8,3	0,0	-0,5%	95,5%	29,3
Sport et vie associative	5,6	5,7	5,5	-0,1	-1,7%	96,5%	19,0
Jeunesse	2,7	2,9	2,8	0,1	2,0%	93,6%	10,3

- 141,5 M€ consacrés à l'éducation en baisse de -13,2 M€ par rapport au CA 2023 qui sont composés majoritairement :
 - o des dotations de fonctionnement versées aux collèges publics pour 34,7 M€ et aux collèges privés pour 9,4 M€ ;
 - o de l'équipement informatique des collèges pour 6,3 M€, dont 5,4 M€ au titre de la maintenance et 0,9 M€ pour l'équipement des collèges en tablette numériques ;
 - o des travaux portant sur les collèges publics pour 89,4 M€, en hausse de +4,7 M€ par rapport à 2023. A titre d'illustration, des crédits ont été consacrés à hauteur de 6,4 M€ pour la reconstruction du collège d'Eckbolsheim, 5,9 M€ pour la restructuration lourde du collège Mulhouse Saint-Exupéry, 5,4 M€ pour la restructuration lourde du collège de Bischwiller, 5,2 M€ pour la reconstruction lourde du collège Bischheim, 4,1 M€ pour la rénovation thermique du collège Schiltigheim, 3,9 M€ pour la reconstruction du collège Mulhouse Villon, 3,6 M€ pour la restructuration partielle du collège Haguenau, 3,1 M€ pour la construction du collège Neuhof,
- 8,3 M€ en faveur du sport et de la jeunesse, en stabilité par rapport au CA 2023, avec :

- 5,5 M€ pour le financement du sport, dont 3,8 M€ pour les subventions en faveur de la pratique sportive et 0,9 M€ pour le soutien aux clubs d'excellence ;
- 2,8 M€ pour les actions éducatives (sorties scolaires, réussite éducative, soutien aux activités socioéducatives, prévention, ...).

2024, une année olympique consacrée au sport et aux solidarités

L'Alsace est une terre de sports : avec 450 000 licenciés, c'est un Alsacien sur quatre qui fait du sport dans ses 4 600 clubs, sans compter toutes celles et ceux qui pratiquent librement.

La Collectivité européenne d'Alsace, dont la politique sportive est basée sur les sports de nature, la pratique à tous les âges de la vie, la promotion du sport dès le plus jeune âge pour la santé et l'épanouissement, et le rayonnement et l'attractivité grâce au sport, soutient activement le monde sportif alsacien, ses 110 comités sportifs, et ses 145 000 bénévoles, véritable tissu associatif de proximité qui fait vivre le territoire.

Par le sport, la Collectivité européenne d'Alsace touche tous les âges de la population dans tous les domaines : santé, éducation, citoyenneté, préservation de l'environnement et tourisme, notamment.

L'année 2024 a été consacrée au sport et aux solidarités avec en point d'orgue le relais de la flamme olympique le 26 juin 2024.

La Collectivité européenne d'Alsace a notamment organisé :

- Trois soirées thématiques dans 3 clubs d'excellence (Strasbourg Illkirch-Graffenstaden Basket (SIG), Volley Mulhouse Alsace (VMA), Strasbourg Achenheim Truchtersheim Handball (SATH)) au cours de la saison sportive 2023/2024 lors de matches de championnat de ces équipes ;
- Le 15 novembre 2023, la soirée en l'honneur des bénévoles sportifs à la salle des Tanzmatten à Sélestat ;
- Le 3 avril 2024 à Erstein dans le cadre de la semaine olympique et paralympique une journée d'animation sportive à destination des enfants de l'ASE ;
- Le 21 mai 2024, la soirée consacrée aux jeunes espoirs sportifs alsaciens durant les Internationaux de Tennis à Strasbourg ;
- Le 21 avril 2024, « La Dictée Géante » au Centre Sportif Régional Alsace à Mulhouse ;
- Du 17 juin au 6 septembre, deux expositions d'objets olympiques remarquables dans le hall d'accueil des Hôtels d'Alsace de Strasbourg et Colmar ;
- Le 26 juin 2024, l'accueil du Relais de la Flamme Olympique (dans les 7 territoires) ;
- Le 25 août 2024, l'accueil du Relais de la Flamme Paralympique à Strasbourg avec la Ville de Strasbourg.

La Collectivité européenne d'Alsace a également été partenaire d'évènements sportifs majeurs comme : le Championnat de France Avenir de cyclisme à Altkirch du 8 au 12 mai 2024, la 2nde édition du Trail Alsace Grand Est UTMB du 17 au 20 mai 2024, la 38ème édition des Internationaux de Tennis de Strasbourg du 18 au 25 mai 2024 (1ère édition en catégorie WTA 500, augmentation du partenariat financier), le World Grand Prix de Cécifoot (football à cinq pour déficients visuels) du 26 mai au 1er juin 2024 au stade de l'Aar à Schiltigheim.

- **Les mobilités**

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	CA 2024 vs CA 2023	% CA 2024 vs CA 2023	Taux de réalisation CA 2024 vs BP 2024	Cumul 2021-2024
Infrastructures routières	154,9	153,9	153,6	-1,3	-0,8%	99,8%	598,2
Entretien et exploitation	111,3	111,7	108,1	-3,2	-2,9%	96,8%	413,7
Travaux neufs	39,4	35,2	42,0	2,7	6,8%	119,3%	167,0
Mobilité	2,4	3,9	1,9	-0,5	-19,2%	48,7%	6,5
Grands équipements	1,8	3,0	1,5	-0,3	-16,0%	51,5%	10,9

- 153,6 M€ consacrés aux infrastructures routières, dont :
 - o 108,1 M€ au titre de l'entretien et l'exploitation des routes, avec 28,1 M€ au titre de l'entretien courant et de la viabilité hivernale, et 69,2 M€ pour la maintenance des routes ;
 - o 42 M€ au titre des travaux neufs parmi lesquels on peut citer l'aménagement de 5A3F pour 15,4 M€ et la déviation de Châtenois pour 11,8 M€, ... ;
 - o 1,9 M€ au titre de la mobilité (itinéraires cyclables principalement) ;
 - o 1,5 M€ au titre des grands équipements parmi lesquels on peut citer TDH Alsace, Aménagement du Port Rhénan Colmar Neuf-Brisach, concession aéroportuaire de Huningue, ... ;

L'adoption du projet d'écotaxe Poids Lourds « R-PASS »

Le 21 octobre 2024, le Conseil d'Alsace a adopté à l'unanimité le principe d'une mise en place de l'écotaxe poids lourds « R-PASS » fin 2026-début 2027 sur l'axe Nord Sud A35/36.

Ce projet vise à répondre à **plusieurs enjeux** :

- Réduire le trafic de transit poids-lourds Alsace/Allemagne ;
- Gagner en sécurité et en fluidité sur les grands axes ;
- Réduire la pollution atmosphérique et sonore ;
- Réduire les dégradations des routes alsaciennes ;
- Faire contribuer le transit aux coûts de l'entretien des routes.

Le trafic de poids-lourds en transit détériore les principales infrastructures routières alsaciennes sans participer à leur entretien. **Le projet d'écotaxe vise à faire porter l'effort de contribution majoritairement sur ce trafic en transit qui est en augmentation constante depuis plusieurs années.**

Cette adoption a été permise suite à une **large concertation des acteurs économiques locaux** : 70 acteurs économiques concertés, dont 2 chambres consulaires, à travers plus de 130 entretiens recouvrant une dizaine de filières économiques.

La Collectivité européenne d'Alsace a confié au groupement T-Systems/Grenobloise d'électronique et d'automatismes la mise en place et la gestion de la future taxe kilométrique.

Celui-ci doit désormais construire le dispositif de collecte dont la mise en service est planifiée pour fin 2026-début 2027, et dont la grille tarifaire doit être finalisée pour l'automne 2025.

- **Le soutien à la culture et à la dynamique transfrontalière**

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	CA 2024 vs CA 2023	% CA 2024 vs CA 2023	Taux de réalisation CA 2024 vs BP 2024	Cumul 2021-2024
Faire rayonner la culture alsacienne (en M€)	28,9	35,7	34,1	5,2	18,2%	95,6%	121,4
Culture et patrimoine	21,6	27,2	26,6	4,9	22,7%	97,7%	89,7
Attractivité Europe Transfrontalier	4,9	4,5	4,0	-0,9	-18,0%	89,8%	19,7
Bilinguisme	2,3	4,0	3,5	1,2	53,0%	87,5%	12,0

- 26,6 M€ pour la culture et le patrimoine en augmentation de +4,9 M€ par rapport au CA 2023. Les crédits se répartissent ainsi :
 - o 7,8 M€ pour le patrimoine culturel dont 4,0 M€ pour la préservation du patrimoine avec le fonds de sauvegarde de la Maison alsacienne (2,2 M€) et le patrimoine emblématique (1,5 M€) ;
 - o 5,6 M€ pour la création et la diffusion de la pratique artistique ;
 - o 4,9 M€ pour la politique castrale ;
 - o 3,3 M€ pour les pratiques artistiques ;
 - o 1,7 M€ pour le développement de la culture artistique et scientifique ;
 - o 1,1 M€ pour la lecture publique ;
 - o 0,7 M€ pour les archives.
- 4,0 M€ sur le périmètre de l'attractivité, Europe, transfrontalier et l'université, avec notamment 1,4 M€ de subvention à l'aéroport de Strasbourg Entzheim, 1 M€ pour la coopération transfrontalière, 0,7 M€ pour le soutien à la recherche scientifique ;
- 3,5 M€ au titre du bilinguisme en hausse par rapport au CA 2023.

Le Contrat triennal « Strasbourg Capitale Européenne »

Renouvelé tous les trois ans entre l'État et les collectivités, le Contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » a pour objectif le renforcement du statut de capitale européenne de Strasbourg. Le Département du Bas-Rhin y participait activement depuis ses débuts en 1980 et la Collectivité européenne d'Alsace a poursuivi cet engagement depuis sa création.

Entre 2021 et 2023, ce dispositif, financé à hauteur de 14 M€ par la Collectivité européenne d'Alsace (sur un total de 189,1 M€), a soutenu un très grand nombre d'acteurs qui, de par leurs actions, ont fait rayonner la capitale alsacienne en dehors de ses frontières, ont conforté le statut de capitale européenne de Strasbourg et sensibilisé les Alsaciens à l'Europe, au fonctionnement de ses institutions et aux opportunités qu'offre l'Union européenne et ses programmes.

Quelques exemples d'acteurs et de projets soutenus :

- Le Centre d'information sur les institutions européennes dont le rôle est d'informer le grand public et notamment les collégiens sur l'Europe et l'Union européenne ;
- Le Conseil de l'Europe, pour ses actions envers les jeunes notamment la Semaine d'action de la jeunesse - Démocratie ici. Démocratie maintenant. (coe.int) et son Forum Mondial de la Démocratie ;
- L'Association Parlementaire européenne qui organise des débats publics autour de parlementaires européens et/ou membres du corps consulaire et diplomatique ;

- Sciences Po Strasbourg (nuit de l'Europe), l'Université de Strasbourg (Formation des praticiens aux investigations financières criminelles, mise en valeur d'un diplôme à l'intention des étudiants des pays des Balkans) ou encore le Collège d'Europe à Bruges (visite d'études) ;
- Eucor – Le Campus européen, qui est un groupement européen de coopération territoriale qui regroupe cinq universités allemandes, françaises et suisse : pour son projet de développement de la vie étudiante et de la mobilité transfrontalière et ses chaires transfrontalières ;
- Le Centre européen de Consommation (Justice sans frontières) ;
- Les actions européennes d'un grand nombre d'associations pro-européennes : la Maison de l'Europe Strasbourg-Alsace (MESA), le Club de la Presse, les Jeunes européens Strasbourg, le Mouvement européen d'Alsace et de France, l'Association européenne pour la démocratie locale ;
- Les actions européennes d'un très grand nombre d'acteurs culturels, comme par exemple le Pôle Sud, le MIRA, l'association Fauteuil-vapeur, l'association Les Films du Spectre (Festival européen du film fantastique), le Cœur Philharmonique Strasbourg, Jazzdor, l'Opéra national du Rhin,.. ;
- Les actions européennes et de grande envergure des signataires du contrat tels que les musées de la ville de Strasbourg pour les expositions SurreAlice au Musée d'art moderne et contemporain et Illustr'Alice au musée Tomi Ungerer

Le 26 avril 2024, la Région Grand Est, l'Eurométropole de Strasbourg et la Collectivité européenne d'Alsace, ont signé le 15^{ème} Contrat triennal. Pour 2024-2026, il est proposé que la Collectivité poursuive cet engagement en mobilisant une enveloppe financière de 22,433 M€ (sur un montant total de 296,019 M€).

Cet engagement cible prioritairement les opérations structurantes visant à améliorer l'accessibilité de Strasbourg (soutien à l'aéroport et amélioration de son accessibilité) et les conditions d'accueil des fonctionnaires internationaux (via notamment l'extension de l'école européenne et la construction d'un collège franco-allemand), et vise à conforter l'attractivité du territoire en valorisant sa dimension transfrontalière et à affirmer le rayonnement d'une Europe des citoyens et de la démocratie.

• **L'habitat et la transition énergétique et écologique**

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	CA 2024 vs CA 2023	% CA 2024 vs CA 2023	Taux de réalisation CA 2024 vs BP 2024	Cumul 2021-2024
La transition énergétique (en M€)	40,7	44,7	39,6	-1,1	-2,7%	88,5%	152,8
Habitat	21,1	24,1	21,9	0,8	3,7%	91,0%	78,9
Environnement	19,6	20,6	17,7	-1,9	-9,7%	85,6%	73,9

- 21,9 M€ pour l'habitat en hausse de +0,8 M€, dont 18,8 M€ pour la délégation des aides à la pierre, 2,2 M€ pour le Conseil de l'habitat, 0,6 M€ pour le financement des aires des gens du voyage et 0,3 M€ pour l'accès et le maintien dans le logement ;
- 17,7 M€ pour l'environnement en diminution de -1,9 M€, avec notamment :
 - o 3,5 M€ pour le plan pour le photovoltaïque ;
 - o 1,3 M€ pour l'éducation à l'environnement ;
 - o 2,7 M€ pour les travaux sur les grands équipements hydrauliques ;
 - o 2,5 M€ pour la préservation du cadre de vie (le plan de gestion de l'espace rural et périurbain-GERPLAN, le financement des Brigades vertes, ...).

La nouvelle stratégie habitat 2024-2029

Le 15 mars 2024, la Collectivité européenne d'Alsace a adopté sa nouvelle stratégie de l'habitat, qui se veut ambitieuse et déterminante à l'échelle alsacienne tant sur le volet de la rénovation énergétique, de la construction, de l'accompagnement des seniors et personnes en situation de handicap, d'accès au foncier ou de préservation du patrimoine architectural.

Face à la crise du logement actuelle et pour répondre aux nombreux défis, la Collectivité européenne d'Alsace a construit sa nouvelle stratégie de l'habitat autour de 6 axes stratégiques :

- Réussir la transition énergétique en amplifiant la rénovation des logements en accélérant la rénovation énergétique de près de 12 000 logements sur 6 ans (8 050 du parc privé et 3 900 du parc public) ;
- Développer une offre de logement en territoire pour répondre aux besoins démographiques avec une offre locative sociale de 7 200 logements locatifs sociaux sur 6 ans ;
- Répondre aux besoins spécifiques des seniors et personnes en situation de handicap avec l'adaptation de 5 560 logements privés et publics sur 6 ans ;
- Mobiliser le juste foncier gage de sobriété ;
- Imaginer la maison alsacienne du XXIème siècle ;
- Créer quatre fonds financiers pour rendre possible ces transitions : le fonds Alsace Rénov' consacré à la réhabilitation énergétique, le fonds Alsace Dévelop' pour répondre aux besoins de logements, le fonds Alsace Foncier pour la mobilisation du foncier et le fonds Alsace Patrimoine pour mobiliser le bâti ancien en conservant l'identité alsacienne.

Sur la période 2024-2029, la collectivité mobilisera 292 M€ dont 112 M€ d'aides volontaristes d'une part, et 15 M€ en soutien au réseau alsacien d'ingénierie alsacien d'autre part.

2. Les frais d'administration générale

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	CA 2024 vs CA 2023	% CA 2024 vs CA 2023	Taux de réalisation CA 2024 vs BP 2024	Cumul 2021-2024
L'administration au service des alsaciens (en M€)	348,3	352,7	362,2	13,9	4,0%	102,7%	1 324,8
Ressources humaines	276,8	292,1	292,9	16,2	5,8%	100,3%	1 069,7
Bâtiments départementaux	34,5	21,7	28,0	-6,6	-19,0%	129,1%	110,6
Systèmes d'information	14,4	14,4	18,0	3,5	24,4%	125,1%	58,0
Moyens généraux	22,6	24,6	23,3	0,7	3,1%	94,9%	86,5

Concernant l'administration générale, les dépenses se répartissent principalement à hauteur de :

- 292,9 M€ pour les ressources humaines en hausse de +16,2 M€ par rapport au CA 2023 dont :
 - o 282,9 M€ au titre de la paie en augmentation de +15,4 M€ dans le prolongement des mesures nationales et locales prises pour lutter contre la baisse du pouvoir d'achat, à savoir les revalorisations successives du SMIC en 2023 et en 2024, le dégel du point d'indice (+1,5% en 2023, et +3,5% en 2022) ; l'effet année pleine du Segur de la santé, la meilleure couverture

- du remboursement des frais de déplacement – de 50% à 75%, l'intégration des agents de la DIREST, l'harmonisation du système de prime annuelle, l'ajustement du référentiel des métiers, ... ;
 - o 6,2 M€ au titre des frais généraux ;
 - o 2,0 M€ au titre de l'action sociale ;
 - o 1,3 M€ au titre de la formation ;
 - o 0,3 M€ au titre de la documentation ;
 - o 0,2 M€ pour la maison de vacances de Wangenbourg ;
- 28,0 M€ pour les bâtiments départementaux ;
- 23,3 M€ pour le fonctionnement de l'administration qui comprend les frais de logistique, de la flotte automobile, des assurances, les frais de fonctionnement des instances délibératives de la collectivité et de communication, ainsi que les frais généraux de nos services supports (commande publique, contrôle de gestion) ;
- 18 M€ pour les systèmes d'information en hausse de +3,5 M€ avec notamment les dispositions prises pour lutter contre les cyberattaques, à travers le renforcement de la politique de sécurité des systèmes d'information, la mise en place d'indicateurs de suivi des opérations de sécurité et la sensibilisation des agents (charte informatique, campagne de phishing, formation en ligne, ...), la préparation de la mise en place du système d'informations des ressources humaines.

Bilan 2024 du SPASER

De manière générale, la collectivité s'investit sur les questions de développement durable à travers le levier de la commande publique et de la fonction achat. Ainsi la commande publique est engagée pour la relance économique et la transition énergétique à travers notamment la déclinaison d'un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) délibéré en 2023.

En témoignent, l'étude sur le verdissement de la flotte automobile ou encore la généralisation de l'usage du papier recyclé dans l'administration (environ 12 millions de feuilles de papier par an) ...

La Collectivité européenne d'Alsace est un acheteur public de premier plan en Alsace. Elle a conclu en 2024, près de 500 M€ d'achats auprès de 3 500 fournisseurs dont 70% sont Alsaciens, soit la passation de plus de 600 contrats d'achats.

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace organise le Salon de l'achat responsable pour demeurer attractive auprès des entreprises alsaciennes (300 participants en 2024). Elle pilote la plateforme Alsace Marchés Publics qui rassemble près de 600 communes alsaciennes et représente un poids économique de 4 Mds € d'achats (dont 3 Mds € en Alsace)

II. LA PRESERVATION DE NOS EQUILIBRES FINANCIERS

A. Les recettes de fonctionnement

Le CFU de l'exercice 2024 affiche un volume global de recettes réelles de fonctionnement de 1 919,4 M€, en augmentation de +8,4 M€ (+10,4%) par rapport à l'exercice précédent (1 911,0 M€).

Cette augmentation s'explique par l'évolution à la hausse des recettes d'exploitation (+37,7 M€), alors que les recettes financières et fiscales (-26,6 M€) et les dotations et participations de l'Etat (-2,7 M€) sont en diminution.

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	CA 2023 vs CA 2024	% CA 2024 vs CA 2023	Taux de réalisation CA 2024 vs BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement (en M€)	1 911,0	1 848,0	1 919,4	8,4	0,4%	103,9%
Recettes financières et fiscales (73 et 731)	1 312,5	1 278,3	1 285,9	-26,6	-2,0%	100,6%
Dotations et participations de l'Etat (74)	239,4	236,5	236,7	-2,7	-1,1%	100,1%
Recettes d'exploitation (013, 016, 017, 70 et 74-78)	359,1	333,1	396,8	37,7	10,5%	119,1%

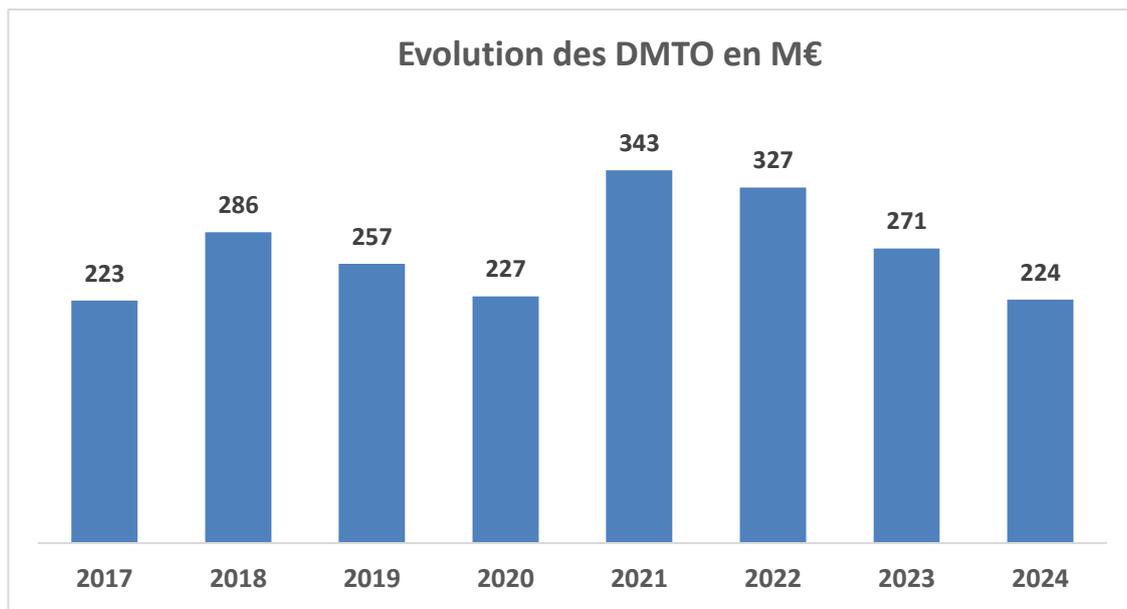
1. Les recettes fiscales

Les recettes financières et fiscales ont été réalisées à hauteur de 1 285,9 M€, soit en diminution de -26,6 M€ par rapport à 2023. Elles se composent principalement des recettes suivantes :

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	CA 2023 vs CA 2024	% CA 2024 vs CA 2023	Taux de réalisation CA 2024 vs BP 2024	Taux de réalisation CA 2024 vs CI 2024
Recettes fiscales et financières (en M€)	1 312,5	1 278,3	1 285,9	-26,6	-2,0%	100,6%	102,87%
dont Fraction TVA (7351 et 7352)	513,6	525,4	513,4	-0,2	0,0%	97,7%	97,71%
ex part TFNB	373,7	382,4	373,6	-0,1	0,0%	97,7%	97,71%
ex part CVAE	139,8	143,1	139,8	0,0	0,0%	97,7%	97,71%
dont DMTO (73121-22)	271,0	260,0	224,0	-47,0	-17,3%	86,2%	97,40%
dont TSCA (73171)	290,7	270,0	309,9	19,2	6,6%	114,8%	114,79%
dont Attribution compensation CVAE (73214)	56,5	56,5	56,5	0,0	0,0%	100,0%	100,00%
dont FNGIR (73221)	43,7	43,7	43,7	0,0	0,0%	100,0%	100,00%
dont TICPE (73142)	34,0	30,0	39,8	5,8	16,9%	132,5%	132,51%
Taxe sur la consommation finale d'électricité (73141)	23,6	22,3	23,4	-0,2	-0,8%	105,0%	105,01%
dont Taxe d'aménagement (73131)	17,6	17,0	12,2	-5,4	-30,6%	71,9%	71,92%

• Les recettes avec pouvoir de taux

- Les produits issus des DMTO ont été réalisés à hauteur de 224 M€ en diminution de -47 M€ par rapport à 2023. La recette est donc revenue à son niveau de 2017. Le niveau des DMTO a chuté de 342,8 M€ à 224 M€ entre 2021 et 2024, soit -118,8 M€.



- Les produits sur les consommations finales d'électricité sont de 23,4 M€ en légère baisse de -0,2 M€ par rapport à 2023 ;
- Le produit de la taxe d'aménagement (TA) qui s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme a été réalisé à hauteur de 12,2 M€ au CA 2024 en forte diminution de -5,4 M€ par rapport au CA 2023 (17,6 M€).

- **Les principales recettes de fiscalité reversée par l'Etat**

- La fraction de TVA a été titrée à hauteur de 513,4 M€ en 2024, soit une stabilité par rapport à 2023. La fraction de TVA se compose ainsi :
 - La fraction de TVA en remplacement de la taxe sur le foncier non bâti qui a été supprimée en 2022 titrée à hauteur de 373,6 M€ en 2024, soit une stabilité par rapport à 2023 ;
 - La fraction de TVA en remplacement de la CVAE qui a été supprimée en 2023 titrée à hauteur de 139,8 M€ en 2024, montant stable rapport à 2023.

En M€	Focus sur la TVA définitive			
	2021	2022	2023	2024
Fraction TVA-FB définitive	332,0	360,5	370,5	374,6
Fraction TVA-FB au compte administratif	332,0	363,8	373,7	373,6
Fraction TVA-CVAE définitive			138,6	140,2
Fraction TVA-CVAE au compte administratif			139,8	139,8

- La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) visant à compenser les transferts de compétences de 2005 suite au transfert d'un certain nombre de compétences (développement économique, formation professionnelle, tourisme, logement, routes, personnels des collèges, transport et action sociale hors AIS) a été titrée à hauteur de 309,9 M€ au CA 2024, soit une forte hausse de +19,2 M€ par rapport au CA 2023.

- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), dont le montant est resté le même depuis la réforme fiscale de 2011, s'est élevé à 43,7 M€ en 2024, soit un montant identique à celui de 2023.
- La part complémentaire de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) a été encaissée pour 39,8 M€ en évolution de +5,8 M€ par rapport au CA 2023 pour compenser notamment financièrement le transfert des routes nationales non concédées à la Collectivité européenne d'Alsace.

2. Les dotations et participations de l'Etat

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	CA 2023 vs CA 2024	% CA 2024 vs CA 2023	Taux de réalisation CA 2024 vs BP 2024
Dotations et participations (74)	239,4	236,5	236,7	-2,7	-1,1%	100,1%
dont Dotations forfaitaires départements (7412)	169,3	169,9	168,3	-1,0	-0,6%	99,1%
dont DCRTP (748312)	49,9	49,1	49,4	-0,5	-1,1%	100,6%
dont DGD (74621)	12,3	10,4	10,4	-1,9	-15,5%	100,0%
dont FCTVA (744)	1,0	1,3	1,5	0,5	49,7%	117,6%

Les dotations et participations de l'Etat représentent un montant de 236,7 M€ au CA 2024 en diminution par rapport au CA 2023 de -2,7 M€. Elles se ventilent principalement entre :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) présente un montant de 168,3 M€ au CA 2024, en diminution de -1,0 M€ par rapport au CA 2023. Cela s'explique par la baisse de la part forfaitaire de la DGF.
- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est de 49,4 M€ au CA 2024, en diminution de -0,5 M€ par rapport à 2023. Il s'agit d'une des variables d'ajustement des lois de finances.
- Le FCTVA présente un montant de 1,5 M€ au CA 2024, soit une augmentation de +0,5 M€ par rapport à 2023, suite à la régularisation des retards pris par la Préfecture dans le traitement de cette dotation en 2023.

3. Les recettes d'exploitation

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	CA 2023 vs CA 2024	% CA 2024 vs CA 2023	Taux de réalisation CA 2024 vs BP 2024
Produits d'exploitation (en M€)	359,1	333,1	396,8	37,7	10,5%	119,1%
Atténuations de charges (013)	6,8	7,0	9,4	2,5	37,4%	133,8%
Dotations de compensation versées AIS	223,8	221,4	229,4	5,6	2,5%	103,6%
dont APA	77,9	75,2	80,8	2,9	3,7%	107,4%
dont RSA / Régularisations de RMI	119,2	119,5	119,0	-0,2	-0,2%	99,6%
dont PCH	26,7	26,6	29,6	2,9	10,7%	111,2%
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	21,5	27,8	35,2	13,6	63,2%	126,3%
Autres produits de gestion courante (75)	58,2	37,1	68,4	10,2	17,4%	184,5%

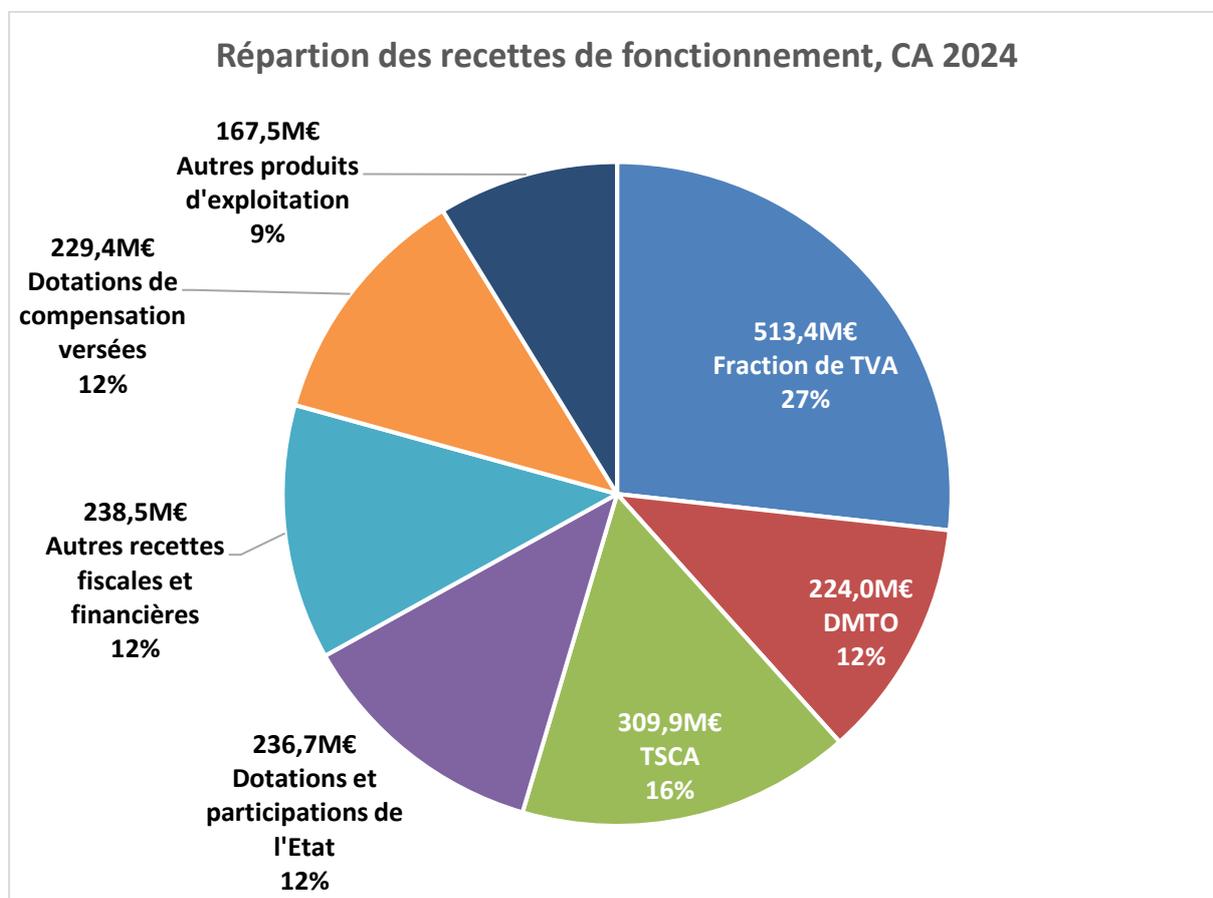
Subventions et participation d'exploitations (74)	40,5	39,0	42,9	2,4	5,9%	110,1%
Produits financiers, exceptionnels et reprises sur provisions	8,2	0,9	11,6	3,4	42,0%	1331,6%

Les recettes d'exploitation affichent un montant de 396,8 M€ au CA 2024, en augmentation de +37,7 M€ par rapport à 2023 :

- Les compensations des transferts d'AIS pour 229,4 M€ au CA 2024 sont en augmentation de +5,6 M€ dans le prolongement de la hausse des enveloppes nationales de la CNSA (affectation d'une fraction supplémentaire de la CSG) et du financement de la dotation qualité (1,7 M€) par rapport au CA 2023 avec :
 - o Sur le volet compensation de l'APA et de la PCH, +5,8 M€ d'augmentation des enveloppes versées par la CNSA entre 2023 et 2024. Cependant les notifications définitives pour 2024 ne sont pas encore connues, et pourraient être amenées à évoluer ;
 - o Sur le volet RSA, une diminution de -0,2 M€ de la compensation en raison d'une diminution du FMDI.
- Les autres produits de gestion courante, du domaine et des services incluent les produits des loyers des immeubles, les redevances pour occupation du domaine public, les frais d'hébergement des résidents PA et PH, la participation du personnel aux chèques restaurant et divers recouvrements. Ils sont évalués à 68,4 M€, et en augmentation de +10,2 M€ par rapport au CA 2023.
- Les produits de service sont de 35,2 M€ en 2024, en augmentation de +13,6 M€ par rapport à 2023. Cela s'explique principalement par la dynamique de la redevance versée par EDF au titre de la concession de la centrale de Kembs (+11,5 M€), ainsi que la nouvelle politique tarifaire de la collectivité qui conduit à une hausse des produits sur le château du Haut-Koenigsbourg (+1,6 M€) ;
- Les atténuations de charges concernant les remboursements de frais de personnel portant sur les rémunérations, charges de sécurité sociale et charges sociales à hauteur de 9,4 M€ au CA 2024 ;
- Les autres recettes sont majoritairement composées de subventions et participations de l'Etat et de ses opérateurs ou de la Région Grand Est à hauteur de 42,9 M€ au CA 2024 pour soutenir et développer nos politiques publiques avec notamment :
 - o Le financement des stratégies nationales pour la prévention et la protection de l'enfance (0,4 M€), d'appui à la lutte contre la pauvreté (0,2 M€) et d'accès à l'emploi (0,7 M€) ;
 - o Le reversement d'une partie des recettes des services de restauration des collèges publics au titre du fonds départemental pour la rémunération du personnel d'internat (4,8 M€). Ce reversement correspond à la participation des familles à la rémunération des ATC ;
 - o Le financement de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (4,5 M€) qui fait l'objet d'un reversement à dûe concurrence par la collectivité aux porteurs de projets sélectionnés ;
 - o Le versement au titre de la programmation FSE (2,0 M€) ;
 - o La participation de l'Agence régionale de santé du Grand Est au

financement des centres de lutte contre la tuberculose (2,0 M€).

- Les produits financiers, exceptionnels et les reprises sur provisions ont été réalisés à hauteur de 11,6 M€. Il s'agit principalement des ventes immobilières et des provisions sur contentieux.



B. Les recettes d'investissement

En 2024, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 196,9 M€, en augmentation de +105,9 M€ par rapport à 2023. Cette forte augmentation s'explique notamment par le recours à l'emprunt, pour la première fois depuis la création de la collectivité, à hauteur de 74,7 M€, et par le solde de certains dossiers de subventions d'investissement (+9,5 M€) et le rattrapage du FCTVA (+14,3 M€).

Depuis 2021, la Collectivité européenne d'Alsace s'est vue notifier 58 dossiers de subventions pour un montant total prévisionnel de 51,5 M€ (dont 30,2 M€ déjà encaissés lors des derniers exercices budgétaires).

Ils se répartissent principalement ainsi :

	Nombre de dossiers notifiés 2021-2024	Montant des notifications (en M€)	Montant déjà encaissés 2021-2024 (en M€)
Total général	58	51,5	30,2
DSID	26	24,3	13,7
Subvention Agence de l'Eau Rhin-Meuse	8	1,0	0,6
Fonds vert	6	9,6	1,8
FEDER	6	4,2	4,1
INTERREG Rhin Supérieur	5	3,4	3,5
CPER	2	7,0	6,0
FEADER	1	0,1	0,1
NPNRU	1	1,2	0,2
DSID Classique	1	0,5	0,1
FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire)	1	0,0	0,0
FMA (Fonds mobilités actives)	1	0,4	0,0

Cela témoigne de la stratégie active de la collectivité dans la captation des recettes, et son engagement pour les projets de transitions environnementales (cf. Annexe 14).

En 2014, le montant des subventions et participations reçues par la Collectivité européenne d'Alsace pour la réalisation de projets d'investissement est de 61,3 M€. Il s'agit principalement de subventions et dotations concernant :

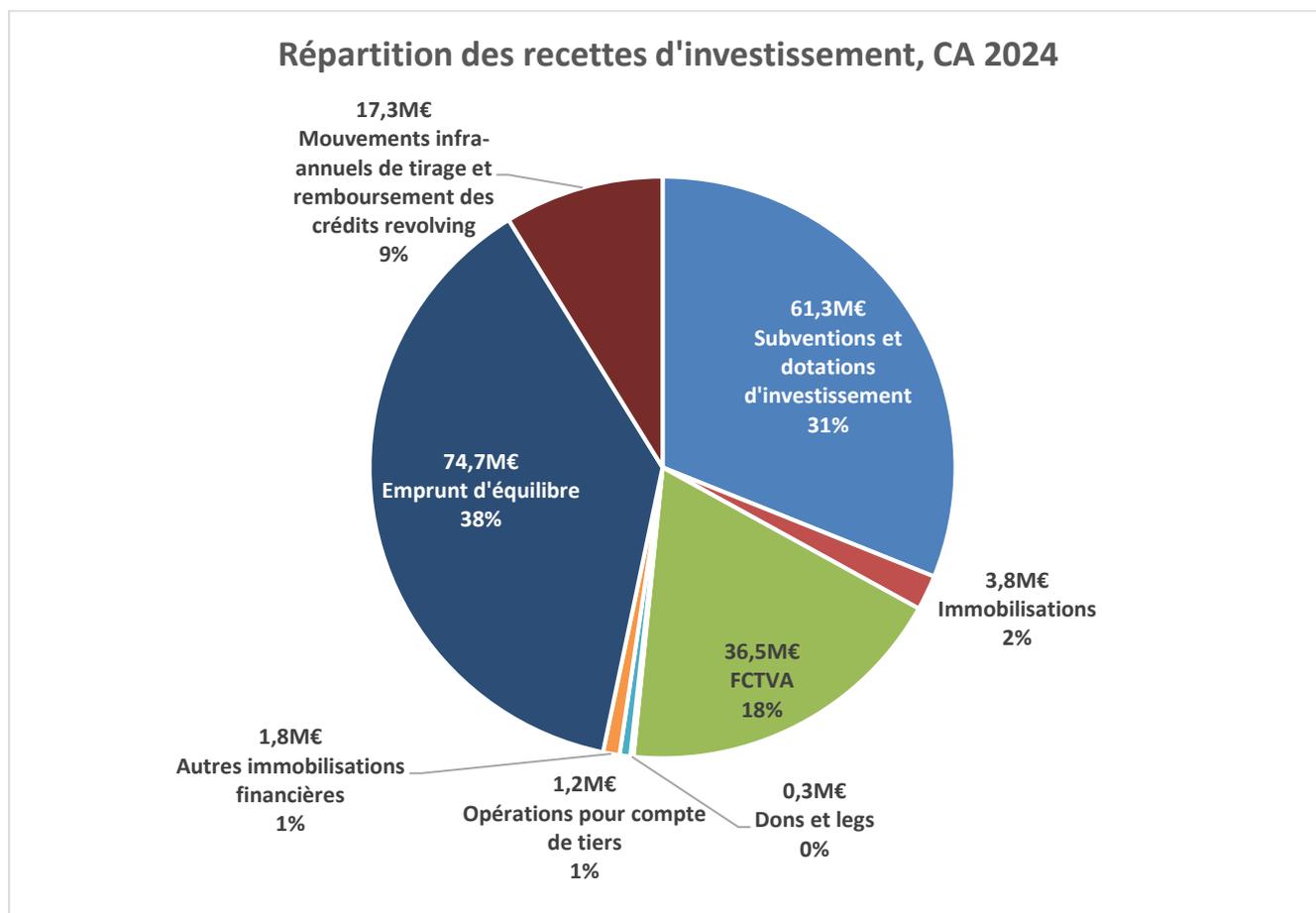
- L'aide à la pierre pour 16 M€ ;
- Les travaux sur les infrastructures routières pour 18,5 M€ dont 7,6 M€ dans le cadre des travaux de la déviation de Châtenois ;
- Les collèges publics pour 19,9 M€ (dont 9,6 M€ au titre de la DDEC) ;
- Le plan photovoltaïque pour 2,5 M€ ;
- Le développement des solutions de télétravail pour 2,4 M€ (FEDER).

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est de 36,5 M€ en 2024 contre 22,2 M€ en 2023. La Préfecture ayant pris du retard dans le traitement du fonds, un report de 6,2 M€ a été effectué de 2023 vers 2024.

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	CA 2024 vs CA 2023	% CA 2024 vs CA 2023	Taux de réalisation CA 2024 vs BP 2024
Recettes d'investissement	91,0	313,8	196,9	105,9	116,4%	62,7%
Total Recettes d'investissement opérationnelles	79,1	75,1	103,1	24,0	30,4%	137,2%
Subventions et dotations d'investissement (13)	51,8	44,0	61,3	9,5	18,3%	139,3%
Immobilisations (204, 20, 21 et 23)	4,3	0,8	3,8	-0,5	-11,6%	489,2%
FCTVA (10222)	22,2	26,2	36,5	14,3	64,3%	139,0%
Dons et legs (10251)	0,0	0,0	0,3	0,3		
Opérations pour compte de tiers (45)	0,7	4,1	1,2	0,4	58,1%	28,2%

Total Recettes financières	12,0	238,7	93,8	81,9	685,1%	39,3%
Autres immobilisations financières (26 +27)	4,1	2,8	1,8	-2,3	-56,5%	63,4%
Emprunts (16) dont	7,8	235,8	92,0	84,2	1074,9%	39,0%
<i>Emprunt d'équilibre (1641)</i>	0,0	158,0	74,7	74,7		47,3%
<i>Mouvements infra-annuels de tirage et remboursement des crédits revolving (16449)</i>	7,8	17,8	17,3	9,5	121,3%	97,2%

Présentation de cette décomposition par typologie :



C. L'épargne brute

En 2024, les 3 indicateurs d'épargne que sont l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette connaissent une dégradation dans le prolongement de la forte hausse des dépenses de fonctionnement (+60,2 M€ de charges de fonctionnement courant).

Pour autant, les ratios restent satisfaisant :

- L'épargne brute générée est de 181,1 M€ en diminution de -31,1 M€ entre 2023 et 2024. Elle conditionne le degré de solvabilité de la collectivité puisqu'elle est affectée prioritairement au remboursement de la dette, et pour le surplus, aux dépenses d'équipement ;

- L'épargne nette se situe à 106,8 M€ en 2024, contre 130,8 M€ en 2023, soit une diminution de -24,0 M€. Il reste donc 106,8 M€ d'épargne disponible à la collectivité pour investir après financement des remboursements de la dette.

M€	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2023 vs CA 2024
Produits de fonctionnement courant	1 877,0	1 902,9	1 907,8	5,0
- Charges de fonctionnement courant	1 537,8	1 662,7	1 722,9	60,2
= EXCEDENT BRUT courant (EBC)	339,2	240,2	184,9	-55,2
+ Solde exceptionnel large	5,2	-14,9	8,1	23,0
= Produits exceptionnels larges*	6,1	8,2	11,6	3,4
- Charges exceptionnelles larges*	0,9	23,0	3,5	-19,5
= EPARGNE de GESTION (EG)	344,4	225,3	193,0	-32,3
- Intérêts	10,5	13,0	11,7	-1,4
= EPARGNE BRUTE (EB)	333,8	212,3	181,3	-30,9
- Capital	89,1	81,5	74,4	-7,1
= EPARGNE NETTE (EN)	244,7	130,8	107,0	-23,8

Ainsi, les taux d'épargne témoignent de ces ratios positifs puisque :

- Le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes, et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir. Ainsi 9,4% des recettes de fonctionnement en 2024 peuvent être affectées aux dépenses d'investissement ;
- Le taux d'épargne nette témoigne de la part des ressources courantes qui restent à mobiliser après remboursement du capital de la dette (5,6% en 2024) ;
- Au final, l'épargne nette a permis de financer 32,5% du programme d'investissement (328,8 M€) en 2024. Le reste a été financé par les recettes d'investissement (105,1 M€), l'emprunt (74,7 M€) et le résultat cumulé de l'année précédente.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Epargne brute / Produits Fonctionnement	17,7%	11,1%	9,4%
Epargne nette / Produits Fonctionnement	13,0%	6,8%	5,6%
Epargne nette / Dép. d'inv. (hors dette)	79,2%	40,2%	32,5%

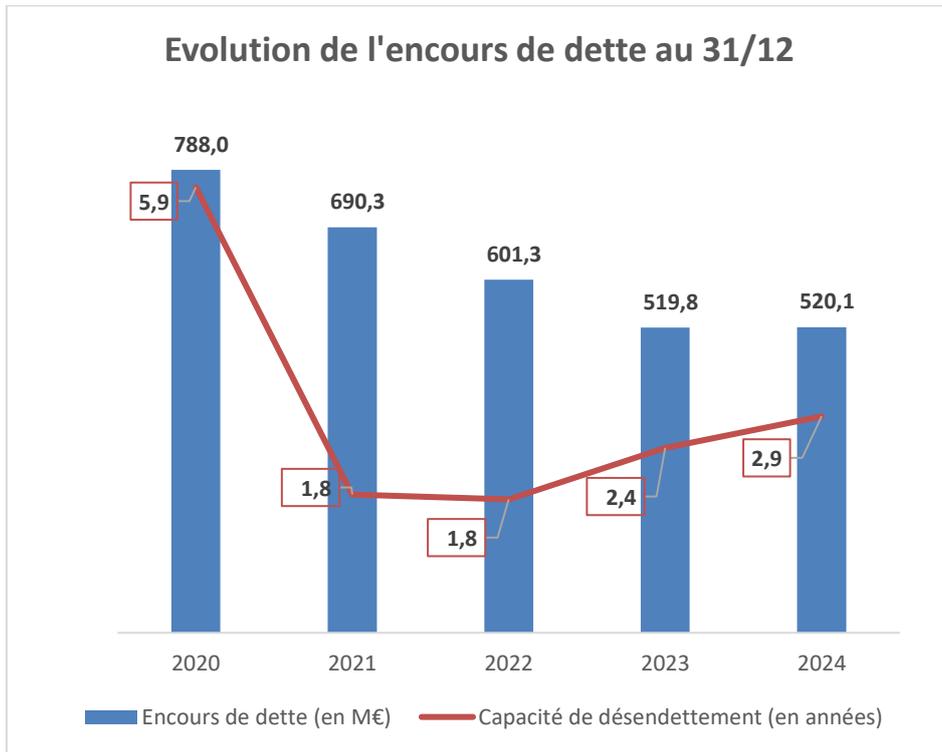
A noter que la situation financière de la quasi-totalité des départements tend à se dégrader en 2024. Ainsi, au 31 janvier 2025 :

- 34 départements présentent un taux d'épargne brute inférieur à 7% (contre 10 en 2023),
- 25 départements présentent un taux d'épargne brute compris entre 7% et 10%,
- 35 départements ont un taux d'épargne brute supérieur à 10%.

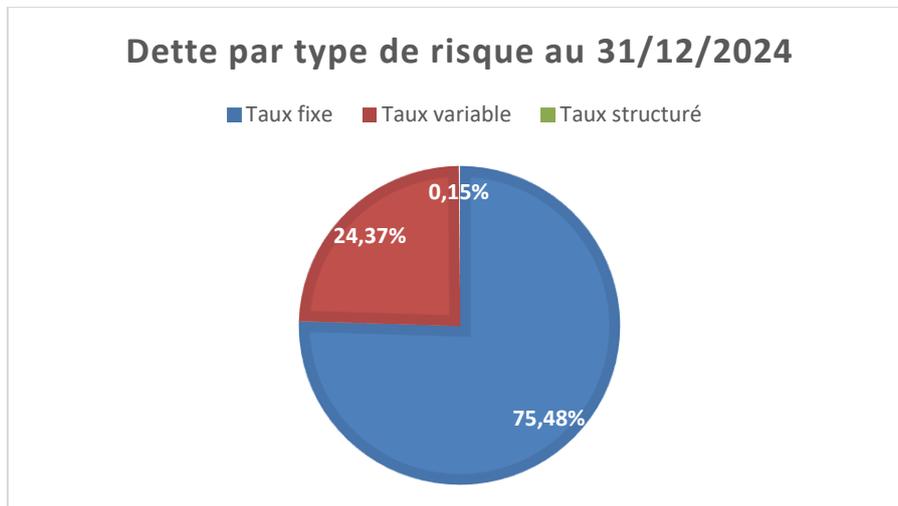
D. Une 1^{ère} année de recours à l'emprunt

En 2024, la Collectivité européenne d'Alsace a eu recours à l'emprunt pour la première fois depuis sa création. Elle a emprunté un montant de 74,7 M€ auprès de la BEI (Banque européenne d'Investissement).

Cela porte l'encours de dette à 520,1 M€ à fin 2024.



Avec la diminution de l'épargne brute, la capacité de désendettement augmente mécaniquement à 2,9 ans (contre 2,4 en 2023). Elle reste cependant très en-dessous des seuils d'alertes nationaux fixés à 10 ans.



	Fixes	Variables	Structurés	Total
Encours	392 315 190,61	126 679 488,27	784 581,34	519 779 260,22
%	75,48%	24,37%	0,15%	100%

III. LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DE PROGRAMME

A. Autorisations d'engagement (AE)

Au 31 décembre 2024, le montant des autorisations d'engagement (AE) s'élève à 205,5 M€ dont 64,2 M€ de dépenses réalisées cumulés soit 31,2 % de réalisation depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace. Le reste à financer fin 2024 pour les années suivantes est donc de 141,3 M€.

Le stock d'AE a augmenté de 86,2% entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024 avec **28,3 M€ d'AE votées à la hausse ou à la baisse dans l'année**, dont 23,5 M€ de nouvelle AE votées en 2024.

En 2024, les AE ont été réalisées à hauteur de 22 M€, soit 80,8% des crédits de paiement (27,2 M€) dont 4,6 M€ de nouvelles AE.

Les réalisations sur les mouvements d'AE sont les suivants :

		AE votées	Réalisé 2024
Total des AE et réalisations au 01/01/2024 (en M€)		177,2 M€	42,2 M€
AE en cours			17,4 M€
AE votées dans l'année	AE nouvelles (millésime 2024)	23,5 M€	4,6 M€
	AE à la hausse	10,6 M€	
	AE à la baisse	-5,8 M€	
Total des AE et réalisations au 31/12/2024 (en M€)		205,5 M€	64,2 M€

B. Autorisations de programme (AP)

Au 31 décembre 2024, le montant des autorisations de programme (AP) en cours s'élève à 3 162 M€ dont 1 202,9 M€ de dépenses réalisées cumulés, soit 38 % de réalisation depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace. Le reste à financer fin 2024 pour les années suivantes est donc de 1 959,1 M€.

Le stock d'AP a augmenté de 81% avec **600,7 M€ d'AP votées à la hausse ou à la baisse dans l'année**, dont 393,2 M€ de nouvelles AP votées en 2024.

En 2024, les AP ont été réalisées à hauteur de 328,8 M€, soit 92,4% des crédits de paiement (356 M€) dont 62,5 M€ de nouvelles AP.

Les réalisations sur les mouvements d'AP sont les suivants :

		AP votées	Réalisé 2024
Total des AP et réalisations au 01/01/2024 (en M€)		2 561,3 M€	874,1 M€
AP en cours			266,3 M€
AP votées dans l'année	AP nouvelles (millésime 2024)	393,2 M€	62,5 M€
	AP à la hausse	365,7 M€	
	AP à la baisse	-158,2 M€	
Total des AP et réalisations au 31/12/2024 (en M€)		3 162 M€	1 202,9 M€

IV. LA DETERMINATION DU RESULTAT, SON AFFECTATION ET LE BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

A. La structuration du résultat

Le résultat annuel 2024 est en déficit de -42,3 M€, contre un déficit annuel 2023 de -111,7 M€. Ce résultat, quoique déficitaire, est en amélioration du fait du recours à l'emprunt pour la première fois depuis la création de la collectivité à hauteur de 74,7 M€.

Ce résultat se structure ainsi :

- **1 919,4 M€ de recettes réelles de fonctionnement en augmentation de +8,4 M€ par rapport 2023, soit +0,4% (contre +1,1% entre 2022 et 2023 ;**
- **1 738,1 M€ de dépenses réelles de fonctionnement en augmentation de +39,4 M€ par rapport à 2023, soit +2,3% (contre +9,7% entre 2022 et 2023).** Les dépenses réelles de fonctionnement retraitées de la mise en réserve individuelle des DMTO d'un montant de 15 M€, sont en augmentation de +54,4 M€, soit +3,2%.

Soit un autofinancement de 181,3 M€ en 2024 (contre 212,3 M€ en 2023). Il est donc en diminution de -30,9 M€ entre 2023 et 2024.

- **196,9 M€ de recettes réelles d'investissement (hors excédents capitalisés) en augmentation de +105,9 M€** par rapport à 2023, soit +116,4% par rapport à 2023. Cela s'explique principalement par la réalisation d'un emprunt nouveau à hauteur de 74,7 M€ ;
- **420,5 M€ de dépenses réelles d'investissement en augmentation de +5,6 M€** par rapport à 2023, soit +1,3%. **Plus particulièrement, sur le périmètre des dépenses opérationnelles (hors dette), elles sont en augmentation de +3,2 M€ entre les deux exercices, soit +1%.**

Soit un résultat d'investissement de -223,6 M€ (contre -323,9 M€ en 2023) en augmentation de +100,3 M€.

En M€		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2023 vs CA 2024	CA 2023 vs CA 2024 (en%)
Fonctionnement	Recettes réelles	1 870,30	1 889,60	1 911,0	1 919,4	8,4	0,4%
	Dépenses réelles	1 493,60	1 549,20	1 683,8	1 738,1	54,4	3,2%
	Mise en réserve individuelle DMTO			15,0		-15,0	-100,0%
	Autofinancement	376,7	340,3	212,3	181,3	-30,9	-14,6%
Investissement	Recettes réelles (hors 1068)	72,2	78,7	91,0	196,9	105,9	116,4%
	<i>dont opérationnelles (hors emprunt)</i>	66,5	76	83,2	104,9	21,7	26,1%
	Dépenses réelles	369,2	400,7	414,9	420,5	5,6	1,3%
	<i>dont opérationnelles (hors emprunt)</i>	267,6	281,2	325,6	328,8	3,2	1,0%
	Résultat investissement	-297	-322	-323,9	-223,6	100,3	-31,0%
Résultat de l'exercice		79,7	18,4	-111,7	-42,3	69,4	-62,1%

Reprise des résultats N-1	Résultat de fonctionnement reporté	163,9	243,5	261,9	150,2	-111,7	-42,6%
RESULTAT CUMULE		243,5	261,9	150,2	107,9	-42,3	-28,2%

B. Affectation des résultats

1. Compte financier principal

À l'issue de l'exercice budgétaire, les dépenses et les recettes engagées mais n'ayant pas fait l'objet d'un ordonnancement au 31 décembre de l'exercice peuvent être reportées sur l'exercice suivant.

Ainsi, au titre des restes à réaliser de l'exercice 2024, vont être reportés dans le cadre de la DM n°1 pour 2025, 345 669,76 € en dépenses de fonctionnement.

Les tableaux synthétiques ci-dessous retracent les résultats de l'exercice 2024 en intégrant la reprise des résultats du Château du Hohlandsbourg, repris en gestion directe par la Collectivité européenne d'Alsace au 1^{er} janvier 2023, et de l'Entente de lutte et d'intervention contre les zoonoses (ELIZ) suite à sa dissolution en décembre 2024 :

Section de fonctionnement	
Dépenses	1 880 102 887,15 €
Recettes	1 938 791 622,22 €
Excédent 2023	156 402 068,28 €
Reprise excédent Hohlandsbourg	374 579,66 €
Reprise excédent ELIZ	10 174,15 €
Résultat fonctionnement	215 475 557,16 €

Section d'investissement	
Dépenses	467 021 747,16 €
Déficit 2023	161 464 482,67 €
Recettes (dont 1068)	521 380 267,47 €
Reprise excédent Hohlandsbourg	552 493,40 €
Reprise excédent ELIZ	4 935,95 €
Résultat investissement	-106 548 533,01 €

Résultat global 2024	108 927 024,15 €
-----------------------------	-------------------------

Compte tenu du solde de la section de fonctionnement et d'investissement constaté pour l'exercice 2024, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- **106 548 533,01 €** pour couvrir le déficit de la section d'investissement au compte 1068 ;
- **-106 548 533,01 €** au compte 001 au titre du déficit de la section d'investissement reporté ;
- **108 927 024,15 €** au compte 002 affectés en excédent de fonctionnement. Cette affectation à la section de fonctionnement permettra de financer les mesures nouvelles de la DM n°1 pour 2025 et de couvrir **345 669,76 €** de restes à réaliser de 2024.

2. Comptes financiers annexes

a. Le Vaisseau

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2024	278 087,35 €	240 296,19 €	- 37 791,16 €
	Réalisations pour ordre 2024	6 564,00 €	- €	6 564,00 €
	Résultat comptable 2024	284 651,35 €	240 296,19 €	- 44 355,16 €
	Résultat antérieur (002)		102 320,26 €	102 320,26 €
	Résultat cumulé de fonctionnement (A)			57 965,10 €
INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2024	1 807,52 €	6 564,00 €	4 756,48 €
	Réalisations pour ordre 2024	- €	- €	- €
	Résultat d'investissement 2024	1 807,52 €	6 564,00 €	4 756,48 €
	Résultat antérieur (001)		109 802,92 €	109 802,92 €
	Résultat cumulé d'investissement (B) = Résultat cumulé Brut (à affecter en 001)			114 559,40 €
	Restes à Réaliser (RAR) 2024			- €
	Résultat cumulé d'investissement avec RAR (C) = Résultat Global Net (à affecter en 1068 si <0)			114 559,40 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE (A+B) = Résultat cumulé Brut				172 524,50 €

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2024, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- **114 559,40 €** au compte 001 au titre de l'excédent de la section d'investissement reporté
- **57 965,10 €** au compte 002 au titre de l'excédent de fonctionnement reporté.

b. Le Parc des véhicules et Bacs Rhénans

	DEPENSES		RECETTES		SOLDE	
FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2024	8 896 548,76 €	12 469 547,39 €		3 572 998,63 €	
	Réalisations pour ordre 2024	3 082 390,63 €	1 840,86 €	-	3 080 549,77 €	
	Résultat comptable 2024	11 978 939,39 €	12 471 388,25 €		492 448,86 €	
	Résultat antérieur (002)		3 961 238,35 €		3 961 238,35 €	
	Résultat cumulé de fonctionnement (A)				4 453 687,21 €	
INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2024	3 438 485,99 €	589 825,81 €	-	2 848 660,18 €	
	Réalisations pour ordre 2024	1 840,86 €	3 082 390,63 €		3 080 549,77 €	
	Résultat d'investissement 2024	3 440 326,85 €	3 672 216,44 €		231 889,59 €	
	Résultat antérieur (001)		5 691 168,07 €		5 691 168,07 €	
	Résultat cumulé d'investissement (B) = Résultat cumulé Brut (à affecter en 001)				5 923 057,66 €	
	Restes à Réaliser (RAR) 2024	4 220 386,29 €			-	4 220 386,29 €
	Résultat cumulé d'investissement avec RAR (C) = Résultat Global Net (à affecter en 1068 si <0)					1 702 671,37 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE (A+B) = Résultat cumulé Brut					10 376 744,87 €	
RESULTAT GLOBAL A AFFECTER (A+C)					6 156 358,58 €	

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2024, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- **5 923 057,66 €** au compte 001 au titre de l'excédent de la section d'investissement reporté, qui permet de couvrir les restes à réaliser à hauteur de **4 220 386,29 €**
- **4 453 687,21 €** au compte 002 au titre de l'excédent de fonctionnement reporté.

c. La Régie Electrique

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2024	107 118,20 €	172 323,60 €	65 205,40 €
	Réalisations pour ordre 2024	112 804,08 €	- €	112 804,08 €
	Résultat comptable 2023	219 922,28 €	172 323,60 €	- 47 598,68 €
	Résultat antérieur (002)		2 263,73 €	2 263,73 €
	Résultat cumulé de fonctionnement (A)			- 45 334,95 €
INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2024	125 000,00 €	- €	125 000,00 €
	Réalisations pour ordre 2024		112 804,08 €	112 804,08 €
	Résultat d'investissement 2023	125 000,00 €	112 804,08 €	- 12 195,92 €
	Résultat antérieur (001)		548 378,49 €	548 378,49 €
	Résultat cumulé d'investissement (B) = Résultat cumulé Brut (à affecter en 001)			536 182,57 €
	Restes à Réaliser (RAR) 2024			- €
	Résultat cumulé d'investissement avec RAR (C) = Résultat Global Net (à affecter en 1068 si <0)			536 182,57 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE (A+B) = Résultat cumulé Brut				490 847,62 €

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2024, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- **536 182,57 €** au compte 001 au titre de l'excédent de la section d'investissement reporté,
- **- 45 334,95 €** au compte 002 au titre du déficit de fonctionnement reporté

d. Le Laboratoire Vétérinaire d'Alsace

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2024	2 541 667,95 €	2 888 588,91 €	346 920,96 €
	Réalisations pour ordre 2024	40 376,20 €	- €	40 376,20 €
	Résultat comptable 2024	2 582 044,15 €	2 888 588,91 €	306 544,76 €
	Résultat antérieur (002)		69 906,12 €	69 906,12 €
	Résultat cumulé de fonctionnement (A)			376 450,88 €
INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2024	30 262,39 €	40 376,20 €	10 113,81 €
	Réalisations pour ordre 2024	- €	- €	- €
	Résultat d'investissement 2024	30 262,39 €	40 376,20 €	10 113,81 €
	Résultat antérieur (001)		76 474,15 €	76 474,15 €
	Résultat cumulé d'investissement (B) = Résultat cumulé Brut (à affecter en 001)			86 587,96 €
	Restes à Réaliser (RAR) 2024			- €
	Résultat cumulé d'investissement avec RAR (C) = Résultat Global Net (à affecter en 1068 si <0)			86 587,96 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE (A+B) = Résultat cumulé Brut				463 038,84 €

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2024, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- **86 587,96 €** au compte 001 au titre de l'excédent de la section d'investissement reporté,
- **376 450,88 €** au compte 002 au titre de l'excédent de fonctionnement reporté.

e. La Cité de l'Enfance

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2024	4 900 844,32 €	5 194 109,72 €	293 265,40 €
	Réalisations pour ordre 2024	191 139,30 €	- €	191 139,30 €
	Résultat comptable 2024	5 091 983,62 €	5 194 109,72 €	102 126,10 €
	Résultat antérieur (002)		221 705,20 €	221 705,20 €
	Résultat cumulé de fonctionnement (A)			323 831,30 €
INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2024	163 282,54 €	30 238,69 €	133 043,85 €
	Réalisations pour ordre 2024	- €	191 139,30 €	191 139,30 €
	Résultat d'investissement 2024	163 282,54 €	221 377,99 €	58 095,45 €
	Résultat antérieur (001)		1 191 375,60 €	1 191 375,60 €
	Résultat cumulé d'investissement (B) = Résultat cumulé Brut (à affecter en 001)			1 249 471,05 €
	Restes à Réaliser (RAR) 2024	110 992,15 €		- 110 992,15 €
	Résultat cumulé d'investissement avec RAR (C) = Résultat Global Net (à affecter en 1068 si <0)			1 138 478,90 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE (A+B) = Résultat cumulé Brut				1 573 302,35 €
RESULTAT GLOBAL A AFFECTER (A+C)				1 462 310,20 €

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2024, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- **1 249 471,05 €** au compte 001 au titre de l'excédent de la section d'investissement reporté, qui permet de couvrir les restes à réaliser à hauteur de **110 992,15 €**
- **323 831,30 €** au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté dont :
 - **11 752,02 €** en DM1 2025,
 - **312 079,28 €** au BP 2026.

f. Le Foyer de l'Enfance

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2024	17 780 516,14 €	18 494 536,11 €	714 019,97 €
	Réalisations pour ordre 2024	298 261,10 €	80 240,00 €	- 218 021,10 €
	Résultat comptable 2024	18 078 777,24 €	18 574 776,11 €	495 998,87 €
	Résultat antérieur (002)		304 857,71 €	304 857,71 €
	Résultat cumulé de fonctionnement (A)			800 856,58 €
INVESTISSEMENT *	Réalisations réelles 2024	113 886,47 €	10 676,16 €	- 103 210,31 €
	Réalisations pour ordre 2024	80 240,00 €	298 261,10 €	218 021,10 €
	Résultat d'investissement 2024	194 126,47 €	308 937,26 €	114 810,79 €
	Résultat antérieur (001)		1 151 052,50 €	1 151 052,50 €
	Résultat cumulé d'investissement (B) = Résultat cumulé Brut (à affecter en 001)			1 265 863,29 €
	Restes à Réaliser (RAR) 2024	314,91 €		- 314,91 €
	Résultat cumulé d'investissement avec RAR (C) = Résultat Global Net (à affecter en 1068 si <0)			1 265 548,38 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE (A+B) = Résultat cumulé Brut			2 066 719,87 €	
RESULTAT GLOBAL A AFFECTER (A+C)			2 066 404,96 €	

*La différence de 109 710 € en RI entre le CA et le CG a été régularisée

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2024, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- **1 265 863,29 €** au compte 001 au titre de l'excédent de la section d'investissement reporté, qui permet de couvrir les restes à réaliser à hauteur de **314,91 €**,
- **800 856,58 €** au compte 002 au titre de l'excédent de fonctionnement reporté en DM1 2025,
- Pour mémoire, 416 516,37 € concernant le résultat de fonctionnement reporté 2023 ont été affectés au BP 2025.

g. Le Parc d'Erstein

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2024	4 605 065,62 €	5 046 191,64 €	441 126,02 €
	Réalisations pour ordre 2024	303 405,68 €	-	303 405,68 €
	Résultat comptable 2024	4 908 471,30 €	5 046 191,64 €	137 720,34 €
	Résultat antérieur (002)		2 003 575,04 €	2 003 575,04 €
	Résultat cumulé de fonctionnement (A)			2 141 295,38 €
INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2024	674 777,34 €	-	674 777,34 €
	Réalisations pour ordre 2024		303 405,68 €	303 405,68 €
	Résultat d'investissement 2024	674 777,34 €	303 405,68 €	- 371 371,66 €
	Résultat antérieur (001)		136 820,03 €	136 820,03 €
	Résultat cumulé d'investissement (B) = Résultat cumulé Brut (à affecter en 001)			- 234 551,63 €
	Restes à Réaliser (RAR) 2024			- €
	Résultat cumulé d'investissement avec RAR (C) = Résultat Global Net (à affecter en 1068 si <0)			- 234 551,63 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE (A+B) = Résultat cumulé Brut				1 906 743,75 €

3.

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2024, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- **234 551,63 €** pour couvrir le déficit de la section d'investissement au compte 1068 ;
- **- 234 551,63 €** au compte 001 au titre du déficit de la section d'investissement reporté ;
- **1 906 743,75 €** au compte 002 correspondant au solde affecté en excédent de fonctionnement.

C. Le bilan de l'exécution comptable

La présentation par chapitre du CFU 2024 du budget principal se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Chapitre	Montant
Charges à caractère général	011	126 447 523,15
Charges de personnel et frais assimilés	012	317 804 326,82
Autres frais de gestion courante	65	803 415 345,80
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	6586	291 770,94
Atténuation de produits	014	18 867 884,00
APA	016	167 743 638,21
RSA	017	288 322 056,36
Charges financières	66	11 690 330,74
Charges exceptionnelles	67-68	3 527 044,10
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 738 109 920,12
<i>DEPENSES POUR ORDRE</i>		<i>141 992 967,03</i>

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 880 102 887,15
Excédent de fonctionnement	215 475 557,16

Dépenses d'investissement	Chapitre	Montant
Subventions d'investissement	13	0,00
Emprunts et dettes assimilées	16	91 709 383,83
Immobilisations incorporelles hors 204	20	15 618 685,82
Subventions versées	204	79 440 001,14
Immobilisations corporelles	21	10 283 087,78
Immobilisations en cours	23	219 925 219,71
Travaux pour compte de tiers	45	1 781 441,66
Participations et créances rattachées à des participations	26	117 296,43
Autres immobilisations financières	27	1 625 006,20
TOTAL DES DEPENSES REELLES		420 500 122,57
<i>DEPENSES POUR ORDRE</i>		<i>46 521 624,59</i>
Solde d'exécution (001)		161 464 482,67

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	628 486 229,83
Déficit d'investissement	-106 548 533,01

RESULTAT CUMULE (Excédent) A AFFECTER	108 927 024,15
--	-----------------------

Recettes de fonctionnement	Chapitre	Montant
Produits des services	70	35 158 306,07
Impôts locaux	731	617 036 088,02
Autres impôts et taxes	73	668 874 780,17
Dotations, subventions et participations	74	309 183 940,74
Autres produits de gestion courante	75	64 587 517,15
Atténuation de charges	013	9 352 330,38
APA	016	81 336 096,96
RSA	017	122 300 703,70
Produits financiers	76	541 659,12
Produits exceptionnels	77-78	11 070 210,08
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 919 441 632,39
<i>RECETTES POUR ORDRE</i>		<i>19 349 989,83</i>
Résultat reporté (002)		156 402 068,28
Résultat reporté (002) Hohlandsbourg + Eliz		384 753,81
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 095 578 444,31

Recettes d'investissement	Chapitre	Montant
Dotations, fonds divers et réserves	10	36 809 796,83
Immobilisations	20-21-23-204	3 820 523,88
Immobilisations financières	27	1 791 780,60
Participations et créances rattachées à des participations	26	0,00
Subventions reçues	13	61 281 043,72
Emprunts et dettes assimilées	16	92 033 330,00
Participations travaux pour compte de tiers	45	1 167 619,10

TOTAL DES RECETTES REELLES	196 904 094,13
<i>RECETTES POUR ORDRE</i>	<i>169 164 601,79</i>
Excédents de fonctionnement capitalisé (1068)	155 311 571,55
Solde d'exécution (001)	
Solde d'exécution (001) Hohlandsbourg+ Eliz	557 429,35
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	521 937 696,82

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver les comptes financiers uniques au titre de l'exercice 2024 de la Collectivité européenne d'Alsace (annexe 1) et des budgets annexes du « Vaisseau » (annexe 2), du « Parc Véhicules et Bas Rhénans » (annexe 3), de la « Régie de production d'électricité » (annexe 4), du « Laboratoire vétérinaire d'Alsace » (annexe 5) et du « Parc d'Erstein » (annexe 6),
- D'approuver les comptes de gestion de la « Cité de l'enfance » (annexe 7) et du « Foyer de l'enfance » (annexe 8) pour l'exercice 2024,
- D'approuver les comptes administratifs de la « Cité de l'enfance » (annexe 9) et du « Foyer de l'enfance » (annexe 10) pour l'exercice 2024,
- D'approuver l'affectation définitive des résultats de clôture de l'exercice 2024 de la Collectivité européenne d'Alsace et des budgets annexes du « Vaisseau », du « Parc Véhicules et Bas Rhénans », de la « régie de production d'électricité », du « Laboratoire vétérinaire d'Alsace », du « Foyer de l'enfance », de la « Cité de l'enfance » et du « Parc d'Erstein » pour l'exercice 2024,
- D'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2024 conformément à l'article L.3213-2 du C.G.C.T. (Annexes 11 et 12),
- De donner acte au Président de la Collectivité européenne d'Alsace de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale (Annexe 13),
- D'approuver l'annexe au compte financier qui met en exergue les dépenses d'investissement qui contribuent négativement ou positivement aux six objectifs de transition écologique de la France (cf. Annexe 14).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.